

Séance de lundi 21 avril 2008

**PROJET**

**VILLE DE NEUCHÂTEL**  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**QUARANTE SIXIÈME SEANCE**

**Trente-quatrième période administrative 2004-2008**

**Année 2007-2008**

---

**Lundi 21 avril 2008, à 18 h 30**  
**à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Alain Becker (rad), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Laurence Gauchat (socialiste), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (non inscrit), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : MM. Mme. Raymond Maridor (soc), François Konrad (popvertssol), Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), Steven Bill (UDC).

Excusée : La présidente, Mme Valérie Garbani (soc),

Séance de lundi 21 avril 2008

Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.  
Excusée: Mme Valérie Garbani, présidente (soc).

Séance de lundi 21 avril 2008

**PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> séance de lundi 10 mars 2008, est adopté, sous réserve des modifications qui seront éventuellement transmises à la Chancellerie.

Celui de la 45<sup>e</sup> séance, de lundi 7 avril 2008, sera adopté ultérieurement.

**LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne l'élément suivant :

1. Remis aux Président-e-s des groupes le dossier relatif au legs Samuel de Petitpierre, dans le cadre du rapport du Conseil communal n°08-008 bis.

**ORDRE DU JOUR**

**Rapports du Conseil communal**

**08-004 – 08-201**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**

concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2007.

**08-008**

**Rapport du Conseil communal** concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse par la Fondation « Au Suchiez ».

**08-008 bis**

**Rapport complémentaire du Conseil communal** concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse par la Fondation « Au Suchiez ».

**Autre objet**

**08-605**

**Interpellation des groupes popvertssol et socialiste, par MM. Nicolas de Pury et Olivier Arni**, intitulée « De l'importance des délais » (l'urgence demandée a été acceptée tacitement le 10 mars 2008).

**Rapport du Conseil communal**

**08-010**

**Rapport d'information du Conseil communal** concernant les manifestations liées à l'accueil de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel dans le cadre de la compétition de l'EuroFoot 2008.

**Autres objets**

**04-503**

**Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues. (Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).

**05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives. **(Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).**

**07-301**

**Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

**07-602**

**Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer**, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

**07-501**

**Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts**, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

**07-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts**, concernant les Jeunes Rives.

**07-502**

**Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury et consorts**, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

**07-608**

**Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts**, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

**07-402**

**Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts**, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159<sup>bis</sup> (transparence des opérations).

**07-609**

**Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts**, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

**07-504**

**Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts**, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

**07-303**

**Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts**, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

**07-302**

**Motion (postulat transformé) des groupes libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort**, relative à l'amélioration de la place du Port.

**07-304**

**Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort**, relative à la retraite à la carte.

**07-403**

**Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot**, relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire). **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008)**.

**07-404**

**Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts**, relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008)**.

**07-305**

**Motion du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts**, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

**07-505**

**Postulat du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts**, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-506**

**Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts**, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.

**08-604**

**Interpellation du groupe popvertssol, par MM. Pascal Helle, Nicolas de Pury, Mme Sandra Barbetti Buchs et M. Jocelyn Fragnière**, intitulée « Requiem pour une infante défunte ».

**08-501**

**Postulat des groupes radical et libéral par Mme Fabienne Spichiger et consorts**, intitulé "Quelle qualité de vie offrons-nous à nos aînés ?"

**08-404**

**Proposition de M. Pascal Helle et consorts**, au sens de l'art.32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement de Police de la Commune de Neuchâtel du 17 janvier 2000 par l'introduction d'un article 19 ter.

**08-502**

**Postulat de M. Didier Rochat (non inscrit) et consorts**, intitulé "Pour une retraite flexible".

**08-503**

**Postulat du groupe socialiste, par M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulé "Amélioration des déplacements dans le quartier des Portes-Rouges."

**08-301**

**Motion du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts**, intitulée "Pour des structures d'accueil parascolaires mieux adaptées aux horaires des parents exerçant une activité professionnelle !".

Séance de lundi 21 avril 2008

**08-606**

**Interpellation urgente de M. Didier Rochat (non inscrit)**, intitulée « Quel avenir est réservé aux habitants des appartements subventionnés de la Ville de Neuchâtel ? ».

Neuchâtel, les 11 et 17 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le vice-président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

**1  
08-004  
08-201**

## **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2007**

**(08-201, du 7 avril 2008  
08-004 : voir tiré à part du 13 février 2008)**

**M. Frédéric Guyot**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie les 4,13, 20 mars et 7 avril 2008, afin de débattre des comptes 2007 de la Ville de Neuchâtel. Elle a pris connaissance d'un excédent de revenus de 4'714'147 francs alors que la première version du Conseil communal présentait un excédent de revenu de 3'231'600 francs. La Commission financière s'est prononcée par 15 voix pour l'arrêté traitant des comptes 2007. Cette même commission a accepté son rapport par 13 voix et 2 abstentions. Elle recommande donc d'accepter les comptes 2007.

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Les comptes et leur examen sont une bonne occasion pour se rendre compte de la bonne gestion du Conseil communal. Notre rôle, tout d'abord comme contrôleurs des comptes, doit permettre de faire un bilan de toutes les activités, sur le plan comptable, mais aussi avec leurs incidences sur le plan politique, et ensuite d'approuver, en séance plénière, la bonne gestion du Conseil communal et de donner décharge

## Séance de lundi 21 avril 2008

à notre exécutif pour sa sage gestion du ménage communal. Là, notre groupe est plus que dubitatif concernant cette pleine et entière décharge qui nous est demandé ce soir, au vu de ce que nous pouvons nommer comme des dysfonctionnements que nous a révélés le rapport de la Commission financière et la responsabilité collégiale du Conseil communal.

Il y a aussi de quoi être satisfait à la lecture des comptes 2007. 4,7 millions de francs d'excédent de revenus, c'est en fait l'équivalent de 10,4 millions, avec des recettes fiscales très importantes sur le bénéfice des personnes morales. Cela a permis d'effectuer des amortissements extraordinaire pour 3 millions de francs, une attribution aux réserves supplémentaire de 1,2 million et, en tenant compte d'une non comptabilisation des dividendes de Viteos SA, l'équivalent de 2 millions. Nous pouvons donc saluer, quand c'est positif, il faut le faire, la bonne maîtrise des dépenses par rapport au budget. Ces résultats permettent de renforcer la capacité financière de la Ville. Amélioration de la fortune nette, portée à 25 millions de francs, dynamisme industriel avec l'implantation d'entreprises, dynamisme lié à la formation et la recherche, augmentation de la population pour la cinquième année consécutive. Ce sont des éléments positifs que nous trouvons dans ce rapport. Mais revenons donc sur terre au sein de notre modeste assemblée.

Concernant les amortissements extraordinaire, comment cela fonctionne-t-il? Y a-t-il une règle en la matière ou seulement des règles dites opportunistes? Nous allégeons la dette et nous augmentons la fortune nette, mais celle-ci fluctuera beaucoup ces prochaines années. Il nous faudrait un minimum de 120 millions. Des circonstances économiques, liées à l'UBS, vont avoir des incidences non négligeables pour la Ville. Allons-nous perdre 1,2 million de francs ou plus? Dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, nous arrivons au bout d'un certain processus. Au sein de popvertssol, nous réalisons que certains mandats disparaissent ou sont en cours, tel l'avenir du CEG, les SI, les hôpitaux, les lycées, la future disparition de certaines communes. Nous allons donc dorénavant en ville avec une somme au bilan qui va passer de 500 à 250 millions de francs environ. C'est donc sous une voilure réduite que la Ville va devoir manœuvrer, avec quelle priorité, quelle vision politique faudra-t-il choisir pour mener à bien les tâches qui nous sont dévolues? Aurons-nous plus de facilité, plus de marge de manœuvre pour mener nos missions à bien? La population augmente et nous avons plus de contribuables aisés. Il manque, dans l'annexe 1 du rapport, le salaire moyen pour chaque catégorie. Y a-t-il eu appauvrissement d'une catégorie par rapport à l'autre? Voilà ces

## Séance de lundi 21 avril 2008

quelques remarques. Parlons maintenant des problèmes que la Commission financière a relevés en des termes très diplomatiques. Popvertssol souhaite accepter les comptes 2007, mais en fonction de l'engagement du Conseil communal sur ce rapport exhaustif qu'il a promis à la Commission financière. Pour rappel, le Service financier a signalé un dépassement en octobre 2007, concernant les problèmes de la Maladière. Le Conseil communal et la Commission financière ont fait une demande le 4 mars, c'est-à-dire lors de la première séance de la Commission financière. La presse en a abondamment parlé le 5 mars. Il y a d'ailleurs des membres de la Commission qui sont plutôt des rapporteurs auprès des médias, ce n'est pas très bon pour l'exercice serein. Pourquoi, entre le mois d'octobre et le mois de mars, près de 5 mois, rien n'a été fait alors que, forcément, les membres du Conseil communal étaient au courant? Je dirais qu'il y a là une responsabilité collégiale et s'il n'y a pas plusieurs membres du Conseil communal qui étaient au courant, c'est encore plus grave en termes de dysfonctionnement. Je ne souhaite donc pas jeter la pierre ce soir à l'un ou à l'autre, mais nous devons prendre conscience qu'il faut être un peu plus proactif quand il y a un problème comme cela. Cela ne sert à rien d'être au pied du mur.

Après tout, il y a une dizaine d'années, un nouveau Conseil communal, après des élections, nous avait réunis en Commission financière pour nous parler de dépassements importants au sein des Affaires culturelles. C'était fait de manière assez rapide, nous avons pu en discuter, ce n'était drôle pour personne, et là nous avons dû réagir après coup et c'est cela qui est gênant.

Voilà pourquoi nous ne voulons pas donner pleine décharge à l'arrêté que nous souhaitons voter ce soir concernant les comptes 2007. Nous souhaitons que tous les conseillers généraux aient connaissance de ce rapport que l'on dit exhaustif et pas seulement quelques commissaires. Nous proposons donc un **amendement** au projet un de notre arrêté où nous biffons le terme "**avec décharge au Conseil communal**". Cela veut dire que le Conseil communal doit venir concrètement, à celui de la semaine prochaine nous sommes bien d'accord et de supprimer l'article 2 disant : "**la gestion du Conseil communal durant l'exercice 2007 est approuvée**". Je rappelle que dans un simple club sportif, quand il n'y a pas tous les éléments, on ne peut donner décharge à un comité. C'est d'autant plus important dans cette situation quand on parle de la gestion et des comptes de la Ville.

## Séance de lundi 21 avril 2008

**M. Alain Becker**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Les comptes 2007 de la Ville de Neuchâtel, excédent de revenus de 4,7 millions de francs, sont bons, c'est un fait. Le budget 2007 prévoyait un excédent de revenus de 3,2 millions. L'écart entre le budget et les comptes est faible. C'est positif car cela démontre une assez bonne maîtrise des prévisions financières. Certes, le Conseil communal a procédé à quelques amortissements extraordinaires, mais cela ne dérange pas le groupe radical, bien au contraire. Il faut saluer une stabilité, légère petite baisse, des charges, c'est bien. Les comptes 2007 laissent apparaître un excédent de financement de plus de 8,3 millions, c'est bien aussi.

La fortune nette atteint 25 millions de francs, c'est tout à fait positif même si sa constitution ne relève malheureusement pas d'une suite d'excédents de revenus du compte de fonctionnement. Le montant atteint par la fortune nette relève plutôt d'exercices particuliers; dissolution de réserves, vente de diverses bricoles, etc. Mais enfin, gardons le positif à l'esprit tout en sachant que cette fortune nette risque très sérieusement de fondre de moitié en raison de la part du découvert que la Ville de Neuchâtel doit financer pour intégrer la Caisse de pensions du personnel de la Ville à une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. En résumé, les chiffres et les indicateurs financiers sont positifs.

Il n'est pas vraiment utile d'ergoter longuement là-dessus, le groupe radical adoptera les comptes et donnera décharge au Conseil communal pour les comptes et la gestion. Suite au brossage positif de ce tableau, nous pouvons adresser nos remerciements au Conseil communal. Mais nous pouvons surtout tirer un grand coup de chapeau aux entreprises de la place qui, grâce à leur activité florissante, dégagent des bénéfices exceptionnels, qui, une fois imposés, remplissent les caisses de la commune. En soi, le résultat des comptes n'est pas particulièrement intéressant car ce n'est qu'une photographie, avec un gros zoom, de la situation financière de la collectivité à un moment donné. C'est statique tout cela. Or, vous le savez bien, ce qui intéresse le parti radical, c'est la dynamique de l'ensemble, l'évolution financière sur plusieurs années.

C'est un peu similaire au positionnement des partis. Le parti radical, l'ULR dans son ensemble, est un parti dynamique, progressiste, orienté vers l'avenir. D'autres, sont peut-être plus conventionnels, statiques, conservateurs. Ce n'est qu'une hypothèse bien entendu. Je disais donc que les comptes, c'est statique. Ce qui est intéressant, c'est d'analyser le

## Séance de lundi 21 avril 2008

pourquoi du résultat et les enseignements que l'on peut en tirer pour le futur. Alors quel enseignement tirer du résultat des comptes 2007? Nous pouvons dire sans autre, tout en étant un peu réducteur, que les comptes sont bons car les recettes fiscales des personnes morales sont en forte progression, plus 10 millions. Notre équilibre financier dépend donc de la croissance économique, en soi ce n'est pas surprenant, mais nos comptes sont légèrement positifs alors que la croissance économique est, elle, exceptionnelle. C'est là que réside le danger. Qui plus est, les deux derniers exercices étaient caractérisés par la contribution extraordinaire d'un gros contribuable. Nous n'aurons plus cette manne à l'avenir. La ville est très dépendante d'un contribuable, une personne morale, qu'il en soit remercié, mais cela c'est extrêmement risqué. Vous me direz que ce n'est pas nouveau. C'est vrai, mais les mésaventures d'autres communes neuchâteloises dans la même situation doivent nous inciter à redoubler de prudence. Il nous faut nous satisfaire de ces comptes (carpe diem, on ne peut pas continuellement vivre dans la retenue !). Mais surtout pas d'euphorie. Notre situation est des plus fragiles.

Nous sommes plus ou moins à l'équilibre financier en situation de croissance économique exceptionnelle pour l'Europe et la Suisse. Quand la croissance retrouvera son rythme normal en moyenne, 1,5 à 2%, nous ne serons déjà plus en équilibre financier. Si la croissance devait cesser, alors nous replongerons dans les abîmes financiers. Et n'oublions pas que nous portons, sur notre dos, une très lourde dette. Dans cette ville, nous devons impérativement réduire les charges. Il serait faux de croire, parce que les chiffres sont positifs, que nous avons assaini nos finances. Et pour assainir les finances, je vous l'ai déjà dit dans le cadre des débats relatifs au budget 2008, mais je ne me lasse pas de vous le redire, car je ne suis pas sûr que cela ait été bien compris, il faut une volonté politique forte et ferme. Un gouvernement uni et collégial et un appui sans faille du Légitif. Il faut bien souvent des mécanismes de maîtrise des finances qui influencent clairement le comportement des autorités politiques, parce qu'ils sont contraignants et exigent des réactions immédiates et il faut procéder à une analyse et remise en question des prestations publiques sans tabou.

L'analyse des prestations, c'est essentiel pour le pilotage stratégique de la cité. Si vous ne voulez pas le faire pour nous, faites-le au moins pour vous. Avant de conclure, je vous invite à prendre connaissance de l'annexe 1 du rapport de la Commission financière afin de terminer sur une note positive. L'annexe 1 donne l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques entre 1998 et 2006 par catégorie de contribuables

## Séance de lundi 21 avril 2008

en fonction de leur revenu imposable. Il est intéressant de remarquer la progression importante de contribuables qui déclarent un revenu imposable de plus de 100'000 francs. Cela démontre que la ville est attractive, qu'elle a de toute évidence bien des atouts. Il serait intéressant de mener une petite étude pour cerner les raisons de cette augmentation importante. Ce n'est certainement pas la fiscalité qui est un facteur déterminant. Alors est-ce l'offre de logements de qualité, la dimension humaine de la ville? Il serait fort utile d'en savoir plus. Je ne résiste pas à l'envie d'adresser un petit message à celles et ceux qui pensent qu'il faut accroître continuellement la pression fiscale sur les hauts revenus. 8,4% des contribuables font 40% du produit de l'impôt. Tâchez d'y penser.

**Mme Maria Angela Guyot**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- L'UDC a pris connaissance des rapports des comptes et de la gestion de la Ville de Neuchâtel avec intérêt et quelque mauvaise humeur concernant notamment les sports et tout ce qui a trait à la Maladière. Concernant les revenus, nous n'allons pas répéter ce que le préopinant a dit tout à l'heure, mais il est vrai que, sur 32'389 habitants dans notre ville, 33,4 % paient 80 % des revenus et les personnes à haute valeur contributive sont de l'ordre de 2,4 % et ne paient que le 20 % des revenus et l'UDC ne cesse de le répéter, si on veut, dans cette ville, pouvoir nous offrir le luxe d'avoir un théâtre qui nous coûte 1,5 million de francs et ces frais croissent chaque année, d'avoir une culture et son patrimoine que nous ne mettons pas en cause qui nous coûte 15 millions par an, il est certain qu'il faut prendre des mesures pour attirer ici des personnes morales et des citoyens à forte valeur contributive.

Concernant les revenus des personnes morales, il est clair qu'une seule société nous permet plus ou moins de tenir la tête hors de l'eau et de nous demander quels sont les bénéfices de la promotion économique? Il y a plein de sociétés qui s'installent à Neuchâtel, mais nous ne voyons aucun rapport à ce sujet. Nous souhaiterions que le Conseil communal, lors d'un prochain rapport sur la gestion, nous donne plus de renseignements à ce sujet. On ne peut pas dire que la transparence règne à ce sujet.

En ce qui concerne les Travaux publics, par exemple, nous saluons la mise en place de la comptabilité analytique qui, à notre avis, devrait concerner presque tous les services de la Ville et quant à la remarque qui veut que la hausse des maladies non professionnelles est due à l'âge du personnel de ce service, nous attendons quelques informations

## Séance de lundi 21 avril 2008

complémentaires du Conseil communal pour nous en convaincre. Concernant l'Urbanisme, nous souhaiterions savoir pourquoi les charges de conciergerie et de gestion de la ferme de Pierre-à-Bot ont été sous-évaluées. Nous revenons toujours sur le rendement du patrimoine financier, le revaloriser, oui, mais comment le faire et surtout comment revaloriser un patrimoine qui est mal entretenu? Concernant la Police, le résultat financier est certes positif, même si c'est essentiellement dû à une augmentation des recettes des amendes. Mais quel est le bilan humain quand on sait que la Police fait un travail beaucoup plus stressant que celui d'un employé communal ou de la fonction publique qui a ses 8 heures par jour, que ce sont des personnes qui sont journellement mises à contribution face aux invectives des citoyens éméchés, que ce sont des personnes qui, non seulement doivent faire des heures supplémentaires, mais ne sont jamais ou pas toujours sûres qu'on les leur paiera? Et quand bien même on les leur payerait, cela ne leur donnerait pas de la santé en plus et ce n'est pas très bon pour leurs nerfs non plus.

Concernant les Sports, il y a eu un engagement de presque 7,7 postes au moment où le chef de service et un cadre sont absents pour maladie, d'une certaine durée. Nous souhaiterions savoir pourquoi. Le Conseil communal a-t-il été informé avant de ces dysfonctionnements? On peut imaginer qu'un chef de service qui est là depuis quelques années peut peut-être donner des rapports à son supérieur en expliquant ses difficultés, en relevant que c'est difficile de tourner, en demandant comment on peut faire. Rien ne transparaît et nous aimerions avoir quelques informations à ce sujet et nous nous en étonnons. Nous aimerions aussi savoir, concernant la Maladière, quel contrat a été passé entre la Ville et Xamax. Pourquoi nous avons pu lire dans la presse des interventions du président de Xamax qui était, on peut le dire, très remonté contre la Ville? Il semblerait que des infrastructures lui ont été promises et, suite à cette promesse, si elle a été entérinée dans le contrat, le Conseil général, pour des raisons financières, a évidemment dû sacrifier certaines infrastructures sur l'autel des restrictions budgétaires. D'autre part, on apprend que Xamax occupe une surface de locaux supérieure à ce qui était prévu dans le bail actuel. Quelques détails à ce sujet nous seront de grande utilité.

Concernant la promotion et le marketing, on lit qu'il y a eu quelques problèmes. On aimerait notamment savoir quel accord a été passé entre la Ville et l'organisateur du match d'ouverture pour que l'on ait un tel dépassement? Qui s'est chargé d'organiser les concerts et sur quelle enveloppe budgétaire a-t-il concocté des accords avec les artistes? Les

## Séance de lundi 21 avril 2008

charges liées au traiteur n'étaient pas prévues, pourquoi, ainsi que les frais de mise en place du système de chargement et de déchargement aussi? Alors, excusez-nous, mais l'UDC souhaiterait savoir qui a géré ce volet pour la Ville ou pour le Xamax ou la société de promotion et si, à cette personne, il ne lui a pas traversé l'esprit de peut-être, si des éléments n'étaient pas connus, aller se renseigner auprès d'autres stades car la plupart des partenaires qui ont construit et mis en place la Maladière n'en sont pas à leur premier essai et il y avait d'autres exercices précédents. Nous sommes donc fort étonnés de savoir que, tout à coup, on donne un budget énorme à des personnes qui n'ont même pas l'idée d'aller se renseigner ailleurs lorsque des éléments font défaut pour pouvoir établir un budget. C'est grave à notre avis.

L'UDC souhaite remercier le Conseil communal pour les efforts qu'il a faits. Cependant, il faut cesser de mettre la faute et les problèmes sur la bourse et qu'il est peut-être temps maintenant d'engager des personnes plus compétentes pour pouvoir établir des budgets. En fonction des réponses que nous obtiendrons, nous accepterons peut-être les comptes et quant à l'amendement popvertssol, nous le rejeterons.

**M. Olivier Arni**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- A l'heure des comptes, une fenêtre d'opportunité se présente pour faire le bilan, faire le point sur notre ville et son développement. Et la fin d'une législature, c'est aussi l'occasion de lever un peu la tête et de situer l'action des Autorités dans le temps, dans la durée, durée nécessaire à la gestion et au développement d'une ville comme Neuchâtel, qui, comme vous le savez bien à présent, fêtera ses 1000 ans en 2011. Avant d'entrer dans le vif du sujet et d'aborder l'année 2007, je vous invite à prendre un peu de recul et à faire un zoom arrière. La majorité de gauche, qui dirige la ville depuis 1992, a fait de Neuchâtel une ville dynamique et solidaire. L'offre de prestations a été étendue dans le cadre de finances équilibrées et d'une fiscalité stable. L'implantation de nombreuses entreprises grâce à une politique active promotion économique a permis la création d'emplois. La Ville, en tant qu'employeur, a maintenu les emplois de proximité au service de la population et s'est voulue un modèle pour les entreprises en offrant des conditions salariales et de travail attrayantes. La ville est la collectivité publique du canton qui a ouvert le nombre le plus élevé de places dans les crèches et qui a le plus développé les structures d'accueil parascolaires. Grâce à la réalisation d'importants projets urbanistiques (Crêt-Taconnet, Observatoire, Haut de la Ville), l'offre de logements a été étendue permettant une hausse significative de la population et d'autres

## Séance de lundi 21 avril 2008

projets en voie de réalisation permettront également de combattre la pénurie. Des efforts importants ont été faits pour la maîtrise de l'énergie, domaine dans lequel Neuchâtel se place au 2ème rang des communes suisses et ils se poursuivent en particulier en matière de réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments. Les transports publics ont été développés avec l'ouverture de nouvelles lignes (Fun'ambule, ligne 10, ligne 11) et la mobilité douce encouragée avec des mesures telles que Neuchâtel Roule.

Après la déflagration économique mondiale qui a suivi le 11 septembre, notre Ville a connu 3 années difficiles, en raison de la fluctuation des entrées fiscales notamment. Le Conseil communal, et sa Directrice des finances que nous remercions ici, a réussi, non seulement à maîtriser la crise grâce à une gestion saine, mais également sans péjorer les prestations offertes à la population, ce qui est remarquable. Après 2006, voilà que les comptes 2007 se soldent aussi par un bénéfice! En ce qui concerne la reconstitution de la fortune, l'objectif pris en début de la législature par le Conseil communal, et approuvé par le Conseil général est atteint. Et ceci malgré les incidences financières liées à la constitution de la caisse de pensions unique. C'est ainsi qu'environ 13 millions de fortune ont été constitué, ce qui est une sécurité non négligeable pour la gestion de notre Ville. Bonne gestion, conjoncture favorable, voilà les ingrédients qui expliquent le résultat financier. Les comptes, cependant, ne doivent pas être uniquement interprétés sous leur angle financier. Derrière les chiffres d'un budget il y a en effet des prestations pour toute la population. Comme vous le savez, le groupe socialiste tient au principe de solidarité. Il s'engage pour la cohésion sociale et la qualité de vie. Neuchâtel est une ville attractive. Le nombre de ses habitants ne cesse d'ailleurs de croître, ce qui est un indicateur significatif d'attractivité!

Je souhaite à présent relever quelques points forts qui ont marqué 2007. Le contrat conclu avec 12 communes, qui a permis la naissance de La Communauté urbaine du Littoral, réunit 65'000 personnes. Nous tenons à tirer notre chapeau à la Directrice de l'urbanisme qui a mené ce dossier avec brio et c'est une étape décisive pour le développement de l'ensemble de notre région. Le groupe socialiste soutient pleinement ce mouvement créateur de synergies et porteur d'espoir pour le futur de notre région. Notre époque nous place face à d'importants enjeux en terme de sociabilité, de mobilité et d'infrastructures. Ceci nous encourage à créer de nouveaux types de coopérations et de partenariats. Le groupe socialiste se réjouit d'avance de voir la concrétisation d'une politique cohérente à l'échelle de l'agglomération,

## Séance de lundi 21 avril 2008

notamment dans les domaines des transports publics et de la mobilité. 2007, c'est aussi le projet de réaffectation de la tour des Cadolles, site qui va jouer un rôle important en matière d'offre de logement pour les étudiants. Neuchâtel, ville de formation, a renforcé un peu plus encore son rôle dans le domaine, en investissant intelligemment dans le soutien à la formation des jeunes. Je ne pourrais pas aborder 2007, sans parler de la concrétisation du complexe de la Maladière. Projet d'envergure, c'est un projet ambitieux auquel la Ville s'est pleinement associée. Le stade est une ressource de grande qualité pour notre ville. Il faut savoir apprécier cela, même lorsque le vent se lève ou que Xamax fait match nul contre Sion. Les incidents financiers, qui ont été traités par la Commission financière, ne doivent pas nous faire oublier ce point. D'aucuns auraient tort de vouloir couler le bébé avec l'eau du bain. Sur les aspects strictement financiers liés à la gestion de ce rapport, nous attendrons les conclusions de l'étude que tant le Conseil communal que la Commission financière ont appelé de leurs voeux. Le groupe socialiste sera attentif mais garde le sens de la mesure. Oui à la rigueur et à la transparence, non à la suspicion. Il en est de l'intérêt supérieur du fonctionnement de nos institutions. A décharge du Conseil communal, il faut relever que la gestion d'un dossier de cette ampleur ne permettait pas de s'appuyer sur une expérience précédente. C'était une première. En tout chose, il y a du positif à prendre. Les Autorités communales seront amenées à améliorer leur fonctionnement afin d'éviter que de tels faits se reproduisent. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes et donnera décharge au Conseil communal. Nous accepterons également les propositions de classements de motions.

Pour conclure, nous souhaitons que notre Ville puisse continuer, dans le futur, à être dynamique, ouverte sur le monde, solidaire et bien gérée. Soutien à la famille et à l'emploi, soutien à la qualité de vie dans les quartiers, centre ville attractif et rives accueillantes, voilà des axes forts que nous souhaitons encore développer dans les prochaines années avec le soutien de la population dans l'optique du 1000me anniversaire en 2011. Pour terminer, nous remercions le Conseil communal pour le travail effectué lors de cette législature. Merci à chacune et chacun pour votre engagement au service du bien commun. Nous tenons particulièrement à remercier nos deux conseillères communales qui ont accompli un travail important dans une conjoncture difficile et en faisant l'objet d'attaques personnelles, parfois virulentes et indignes, sans rapport avec un fonctionnement sain de notre démocratie. En outre, nous osons espérer que le devoir de confidentialité de la Police à l'égard de Mme Garbani n'ait pas été violé par des agents communaux.

**M. Jean-Charles Authier**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Pourquoi refuserait-on ces comptes? Le budget a été accepté puis tenu, ses attentes ont même été dépassées. Les revenus extraordinaires ont pu être affectés soit à la fortune, soit à des amortissements extraordinaires, et n'ont pas été absorbés par des excédents de dépenses. De son côté, la fortune a gonflé de façon réjouissante de 17 à 25 millions de francs. Le résultat comptable 2007 est bon, et le groupe libéral l'acceptera... Non sans rappeler que les quelques 10 millions de francs avant amortissements et attributions extraordinaires aux réserves-d'excédent de l'exercice peuvent être attribués dans leur presque totalité à une augmentation non moins extraordinaire du revenu de notre contribuable le plus dodu. Il n'y a rien de malsain ici, il s'agit simplement de se rappeler que ce revenu va se tarir à l'avenir. Nous le savons d'ores et déjà. Nous devons aussi rappeler au chapitre de l'augmentation de la fortune, 17 millions, que 13 sont dus à la vente de nos SI à la société Viteos SA. Il y a des revenus plus durables que celui-ci. De plus, cette fortune est destinée à s'évanouir dans la nécessaire opération d'assainissement de notre caisse de pensions, condition indispensable posée à sa fusion dans la caisse unique cantonale.

Au niveau de l'assainissement de la caisse de pensions, nous devons nous rappeler que nous n'en avons pas fini avec l'opération que nous avons approuvée il y a quelques semaines. Avec 70 ou 75% de taux de couverture de la future caisse ce sera toujours insuffisant, et nous savons que le principe de primauté des prestations va mal s'accommoder du vieillissement de nos fonctionnaires, sans parler d'éventuelles réductions de l'effectif du personnel. Nous devrons donc, tôt ou tard, trouver un moyen de compenser ce trou et d'arriver à une couverture totale. A propos, ne serait-il pas judicieux que le découvert de la caisse de pensions soit mentionné dans le rapport de gestion? Car s'il ne s'agit pas d'une dette à proprement parler, la Ville doit pouvoir garantir cette somme, qui tôt ou tard devra être payée.

Quant aux charges de revenu du personnel, si elles sont maîtrisées dans l'ensemble, on y observe une tendance inquiétante qui fait qu'elles augmentent - à effectif égal - plus vite que la masse imposée des contribuables - qui eux augmentent en effectifs. Ce constat souligne le risque que nous courons de nous trouver dans un système de rétribution du personnel que nous ne pourrons bientôt plus financer et attise d'autant plus notre impatience à voir traiter le postulat interpartis posé à la suite des débats sur le budget de cette même période 2007.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Au niveau de la gestion maintenant, outre le point d'importance mentionné ci-dessus, il convient, maintenant que nous avons dépassé la mi-parcours du programme politique 2006-2009 du Conseil communal de tirer un bref bilan des actions closes, entreprises ou encore ouvertes. Si nous avons vu des coopérations d'envergure se conclure ou se mettre en place telle que la fusion des SI dans l'entité intercommunale de Viteos SA, la fusion de SAIOD et de CRIDOR, la caisse de pensions unique et le contrat d'agglomération de la COMUL qui sont des étapes importantes de rapprochement, d'autres coopérations intéressantes méritent mention, comme la coopération avec la police cantonale (nolens, volens), la création d'un centre de secours. Mais d'un autre côté, nous constatons un manque inquiétant de progrès. Quid du rapprochement des institutions culturelles du Canton? Nous attendons depuis plus de 2 ans un rapport sur la réorientation de la politique culturelle.

Au niveau des réalisations si nous avons vu des progrès tangibles dans les dossiers du stade de la Maladière ou du terrain de sport de Pierre-à-Bot, voire des centrales de production énergétiques locales, ou du Plan Général d'Evacuation des Eaux et que nous avons enfin entendu, par la presse, que des progrès se faisaient dans le dossier des Cadolles, qu'en est-il de la prolongation du Littorail vers l'Est ou de compléter la desserte de Serrières, du Crêt-Taconnet, des Cadolles et de Monruz, du plan de mobilité professionnelle, que nous ne voyons toujours pas venir, et autres plans directeurs de la mobilité douce, de la 3ème étape du plan de stationnement? "Hou la, là", que le Conseil Communal m'excuse, je crois que c'est de notre côté que quelque chose coince.

Osons-nous encore parler du réaménagement prioritaire des Jeunes Rives, qui n'est bientôt plus prioritaire que pour ma collègue Amélie Blohm-Gueissaz, ou de la réaffectation et de la revalorisation des bâtiments du giron communal, qui ne sont effectivement pas dans le plan mais qui continuent à nous blesser et nous coûter? Et quand je lis qu'une des mesures stratégiques consiste à "entretenir suffisamment le patrimoine pour en maintenir la valeur" que devons-nous penser quand je constate que le rendement de notre patrimoine financier est tout bonnement négatif et que les réserves dévolues à l'entretien sont vides? Il nous faut des décisions et des actions rapides. Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps de perdre de plus en plus de l'argent là où l'ensemble des acteurs privés engrange des bénéfices et en plus de n'avoir aucune perspective pour que cette situation s'améliore. Car le problème ne se limite pas qu'à quelques mauvais payeurs, il est général sur l'ensemble de notre patrimoine financier. Il y encore autant de points

## Séance de lundi 21 avril 2008

à mentionner que j'en ai listés, mais j'ai cité ici ceux qui me semblent avoir un certain poids sur le fonctionnement de notre Ville. Nous sommes bientôt mi-2008, et nous avons les plus grands doutes qu'on puisse mener à bien tous ces dossiers d'ici fin 2009. En conclusion, oui, nous voterons les comptes, mais nous émettons de sérieuses réserves sur certains aspects de gestion qui nécessiteront un sérieux coup de barre ou d'accélérateur afin de respecter le programme politique 2006-2009 car une gestion financière correcte, sans projets réalisés, s'apparente à l'agréable ronronnement d'un moteur mais d'un véhicule à l'arrêt. Attention à l'immobilité douce!

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Au nom du Conseil communal, je voudrais vous remercier de l'accueil généralement positif des comptes, même s'il y a quelques nuages sur la question de la décharge, vous rappeler également que nous avons mis certains objectifs qui étaient dans le budget. Effectivement la priorité No 1 était la reconstitution de la fortune puisque la situation de crise économique que nous avions vécu avait asséché notre fortune. Il s'agissait, en période de conjoncture favorable, de la reconstituer et pour cela, nous avons pris de nombreuses mesures structurelles, salariales également puisque nous avions pour objectif d'atteindre 12 millions de francs à la fin de l'exercice. Le résultat est bien meilleur puisque nous avons une fortune qui dépasse 25 millions de francs. Grâce aux mesures structurelles, mais aussi à la situation économique, mais aussi à la dissolution des réserves latentes sur le patrimoine des SI lors de la création de Viteos. Tous ces éléments ont permis de présenter un résultat meilleur que prévu, d'améliorer plus qu'imaginé la fortune et en plus de procéder à des amortissements extraordinaires pour décharger les exercices futurs.

Il faut aussi se souvenir que sur 16 exercices, soit depuis 1992, 12 sont positifs et nous terminons l'exercice 2007 un peu dans la veine des comptes 2006 qui ont été particulièrement remarqués puisque nous sommes, sur la base des comptes 2006, sortis premier de Suisse romande des chefs-lieux des cantons avec une note de 5,06, décernée par l'IDHEAP, sur la base de 8 critères, s'agissant de la santé financière de la ville et de la qualité de la gestion. Certainement que nous pourrons confirmer cette bonne notation puisque l'IDHEAP fait une analyse annuelle des résultats et il avait aussi été particulièrement remarqué, le redressement opéré après la situation économique difficile que nous avions vécu les années précédentes.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Nous n'allons pas refaire le débat de la Caisse de pensions aujourd'hui, nous l'avons dit, effectivement cette fortune nous permet de régler d'un seul coup le problème de sous couverture de notre caisse de pensions. Je dois dire que plus les jours avancent, moins je pense que nous devrons recapitaliser beaucoup puisque vous savez que la bourse est négative. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais je pense que nous nous approchons du taux de 70 %, voire en dessous, du côté de la caisse de pensions de l'Etat qui nous amènerait à ne rien devoir recapitaliser. Mais ce n'est pas notre objectif. Cela étant, les mouvements de la bourse sont connus et la situation, il est vrai, est préoccupante sur le plan de l'évolution boursière.

Il y a de fortes différences entre le budget et les comptes, qui ont rendu les comparaisons difficiles puisque, en général, au moment des comptes, on compare avec le budget. Je ne crois pas que nous avons des services financiers incompétents, incapables de monter un budget. Toutefois, malgré le fait que ce n'était pas au budget, nous avons décidé de créer la société Viteos en cours d'année, qui a bousculé pas mal de choses dans les comptes de la Ville. Nous avons aussi eu la mauvaise surprise, s'agissant de la création d'Hôpital neuchâtelois, et surtout de la reprise de la dette qui a été plutôt défavorable, dans un premier temps, pour la Ville puisque nous n'avons pas pu transférer les emprunts tel que nous l'avions imaginé et budgété. Mais tous ces éléments ont pu être absorbés et ce qui comptait c'était que le cas soit maintenu et que le résultat soit atteint.

Nous avons eu de fortes différences aussi sur le plan des amortissements extraordinaires que nous avons comptabilisés. C'est une volonté du Conseil communal au moment du bouclage des comptes, mais évidemment cela a pour effet d'accroître les charges de 3 millions de francs pour pouvoir alléger les budgets futurs.

En ce qui concerne les mesures structurelles, il faut rappeler que sur 5 ans, de 2003 à 2007, nous avons réalisé plus de 17 millions de francs d'économies structurelles, ce qui est le fruit d'efforts très importants. Certains considèrent qu'ils sont insuffisants. Nous considérons qu'ils sont très importants et il est vrai que des restructurations et des réorganisations qui ont été rappelées ce soir sont le fruit de nombreuses négociations pour permettre de réaliser ces économies. En matière de théâtre, je vous rappelle que nous avons, il y a quelques années, réussi à convaincre 15 communes de Littoral de financer le déficit du théâtre construit en ville. Maintenant nous avons créé la COMUL et sur le plan du théâtre et de la création artistique, nous avions presque dix ans

## Séance de lundi 21 avril 2008

d'avance puisque nous avons créé, et aussi dans le domaine du sport avec les patinoires et l'anneau d'athlétisme, une infrastructure régionale qui pourrait être effectivement maintenant englobée dans la COMUL. Nous avons donc compris depuis longtemps que, pour réduire les charges ou mieux les partager au sein de l'agglomération, il s'agit d'avoir des infrastructures communes et gérées en commun lorsqu'elles répondent à un besoin plus large que celui de la population de la ville de Neuchâtel.

Le résultat est issu de cette maîtrise des dépenses que nous avons depuis de nombreuses années, avec, au fil du temps, le développement d'outils de pilotage toujours plus performants, même si on peut toujours faire mieux, justement pour pouvoir, en cours d'année, maintenir le cap et le Conseil général et la Commission financière sont évidemment informés puisque nous faisons des bouclements intermédiaires qui permettent en fait de prendre les mesures en cours d'année si nous constatons que le cap n'est pas maintenu. Cela n'a pas été nécessaire en 2007, même si nous avions toujours des mesures structurelles en vigueur ou à l'étude.

Au sujet de l'attractivité de la ville, il faut se souvenir que si on peut donner un grand coup de chapeau aux entreprises de la ville, il faut aussi se souvenir que nous avons aménagé un cadre qui permet aux entreprises de se développer et lorsque nous le pouvons, nous faisons tout notre possible justement pour que des entreprises se développent dans notre ville, si possible dans un esprit de diversification et tant notre plus grande entreprise dont la construction d'une extension est bientôt terminée qu'une entreprise qui s'est installée à Pierre-à-Bot et une autre qui va bientôt démarrer les travaux de construction de son nouveau centre de production, Panerai, nous faisons en sorte qu'effectivement l'économie se développe dans notre ville, comme le nombre d'habitants, en favorisant la réalisation de projets de construction car nous sommes aussi conscients qu'il est nécessaire d'avoir des ressources suffisantes pour pouvoir mener la politique que nous souhaitons mener, tant en matière sociale, de crèches, de structures d'accueil que des prestations offertes et proposées à la population qui, si elles sont proposées par la collectivité publique ou par la ville, génèrent souvent une charge pour la collectivité. Si, du côté des crèches ou des structures d'accueil, nous n'avons pas pu aller aussi vite que certains l'auraient souhaité, c'est aussi pour des raisons financières afin d'avoir la marge de manœuvre nécessaire. Les entreprises se portent bien, tant mieux.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Ce qui est comptabilisé dans le comptes de la Ville, compte tenu du système postnumerando, que nous connaissons en matière de perception des personnes morales, provoque une sorte de décalage. Entre l'exercice 2007, ce qui apparaît dans les comptes 2007 et l'exercice 2006, il y a les acomptes et les soldes. La situation est plutôt plus positive en période de croissance économique. Il y a une sorte d'effet de levier dans les deux sens, à la hausse et à la baisse et l'intention du Conseil communal, en réduisant les charges par les amortissements extraordinaires est aussi de pouvoir tenir compte de ces variations au niveau des recettes sur lesquelles nous ne pouvons pas faire grand-chose si ce n'est notre volonté, mais qui n'a pas encore abouti et qui était partagée par la Commission financière, de pouvoir constituer une réserve suffisante et importante à la mesure des risques de la Ville à l'égard de la situation économique que nous avons pu mesurer à hauteur d'environ 15 millions et nous devrions donc pouvoir constituer une réserve à hauteur de 15 millions pour pouvoir supporter ces fluctuations de recettes. Mais jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas abouti dans nos négociations avec le Conseil d'Etat pour modifier la loi dans ce sens.

Les perspectives sont favorables et nous ne sommes pas exagérément optimiste, mais il faut relever, et nous l'avons dit dans nos conclusions, que les perspectives pour la Ville sont favorables et vous suivez tous les développements qui auront lieu dans le secteur du CSEM. Nous avons voulu ce développement, nous l'avons favorisé en reconstruisant un collège. Ce seront de nombreux emplois, la présence de l'EPFL à Neuchâtel, non seulement en termes d'emplois mais aussi d'image il y aura donc une plus value importante pour la Ville, sans parler du Trans-Europe et l'accueil de la Haute école qui sera abritée par ce bâtiment à la gare et qui fournira, là aussi des emplois, mais surtout des jeunes, des étudiants, des gens qui fréquenteront la ville, qui s'y installeront peut-être. Ce sont donc des perspectives tout à fait positives pour notre ville.

Au sujet de la décharge, nous avons fait examiner, par le Service juridique, l'amendement qui a été déposé au sujet de l'éventuelle suppression de la décharge prévue dans l'arrêté du Conseil communal. Figurez-vous que cette décharge n'a aucun impact ou aucune portée sur le plan juridique pour une collectivité publique. C'est un avis qui est partagé par le Service des communes. L'important, en fait, est l'acceptation ou non des comptes. La décharge est une notion qui est empruntée au droit privé, en matière de société anonyme notamment et, là, la responsabilité est engagée et il est nécessaire de donner décharge et, dans la législation cantonale, la loi sur les communes et même les

## Séance de lundi 21 avril 2008

modèles d'arrêtés rédigés par le Service des communes font figurer l'élément de décharge, mais n'est finalement que la conséquence de l'acceptation des comptes. En clair, une simple acceptation sans décharge est suffisante sur le plan légal. Cela ne veut pas dire que le Conseil communal s'en contente car la décharge est effectivement la conséquence de l'acceptation des comptes, mais la portée est nulle en matière de collectivités publiques à l'égard du Conseil communal.

**M. Nicolas de Pury** ajoute :

- Concernant les amortissements spéciaux, j'avais demandé quelle était la règle que le Conseil communal se fixe? Est-ce une réaction très opportuniste ou y a-t-il une vision là-dessus. Concernant la décharge, les bras m'en tombent. Pourquoi mettez-vous cet article si cela ne vaut rien? D'autre part, une simple association sportive n'est pas une société anonyme et on libère la responsabilité. Alors de dire que les conseillers communaux ne sont plus responsables, je ne le comprends pas très bien. Je rappelle aussi qu'au niveau du Conseil général, nous n'avons pas beaucoup d'outils et de moyens d'agir ainsi et donc de mettre entre parenthèses, alors qu'il y a des éléments que nous ne connaissons pas encore, on sait bien qu'il n'y a pas de malversations, que la Maladière c'est un gros machin qui fait des petits, mais nous aimerais avoir plus d'éléments et quelque chose de plus proactif mais de donner décharge avant de savoir si nous avons tous les éléments et d'admettre que le Conseil communal n'est pas responsable m'échappe un peu.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, complète :

- Sur la question des amortissements extraordinaires, la politique a été de décharger les exercices futurs, mais pas pendant 40 ans, il s'agit du futur immédiat. Pour le faire, nous n'avons touché que des investissements qui avaient un taux d'amortissement de 10 % et plus. Cela figure dans l'annexe II. Il n'y a pas de taux plus faibles que 10 % puisque cela a vraiment de l'effet sur les comptes et sur le budget 2009 déjà. Si nous prenons des taux d'amortissement de 1 %, c'est possible en matière de patrimoine financier, évidemment que l'on peut décharger pendant 99 ans les budgets futurs, mais cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Nous cherchions donc une efficacité maximale sur l'allègement des budgets futurs, raison pour laquelle nous avons proposé la liste qui figure à l'annexe II.

Je ne vais pas me lancer dans de grandes explications juridiques au sujet de la décharge. Toujours est-il qu'un Conseil général adopte les

## Séance de lundi 21 avril 2008

comptes ou les refuse. L'adoption implique la décharge, mais si le Conseil général refuse de décharger, les comptes sont adoptés tout de même. Nous ne revenons donc pas ultérieurement sur des comptes puisque c'est une notion qui a été plutôt copiée dans le droit de la société anonyme. Je ne veux pas me lancer dans de grandes explications car c'est assez complexe, mais la responsabilité d'un Conseil communal ou d'un conseil d'administration est très éloignée, plus précisément la portée de la responsabilité. Je ne vous cache pas que la portée politique est tout de même présente et c'est d'ailleurs votre rôle, comme Conseil général, de faire de la politique.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il met donc un terme au débat général et propose à l'assemblée de passer à la discussion de détail en prenant les services dans l'ordre décroissant de celui du plan comptable.

## 14 Transports

**M. Pascal Helle** déclare :

- J'ai une remarque au sujet de la subvention Onde Verte. Notre groupe regrette le manque d'information au sujet de cette subvention. A notre sens, ce manque d'information explique la baisse des bénéficiaires et nous tenons aussi à faire remarquer que la subvention accordée uniquement sur l'abonnement annuel nous paraît moins attractive qu'une subvention qui serait accordée sur un abonnement mensuel. Nous souhaitons qu'à l'avenir on tienne compte de ces remarques.

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Concernant le plan de mobilité professionnelle, qui a pris du retard, une remarque. A la lecture du rapport de la Commission financière, il est dit que l'on ferait des économies si on investissait. Il serait donc intéressant de ne pas prendre trop de retard et d'agir afin d'avoir des revenus liés à ces investissements d'un bon plan de mobilité professionnelle. Concernant les transports, les TN veulent supprimer les cartes multi-jours, à l'opposé des multi courses. Vous ne poinçonnez qu'une fois. Les TN sous prétexte fallacieux veulent réduire cette prestation, pourquoi?

Séance de lundi 21 avril 2008

**M. Jean-Charles Authier** relève :

- Je demande quelques éclaircissements sur l'état du projet de prolongation du Littorail ou de compléter la desserte de Serrières, du Crêt-Taconnet, des Cadolles et de Monruz. Il est vrai que nous avons parlé du plan de la mobilité professionnelle. Je m'agace en séance de Commission financière de voir qu'il est régulièrement reporté. Je préférerais que l'on dise qu'on arrête et nous arrêterons alors d'investir dans quelque chose qui ne rapporte rien ou nous faisons ce que dit M. de Pury, nous investissons dans quelque chose qui rapporte, mais là nous sommes dans le compromis qui ne fonctionnera pas et c'est vrai qu'au niveau de la prolongation ou de l'augmentation de desserte des transports publics, pour l'instant c'est le silence radio. J'aimerais en savoir plus.

**M. Bernard Junod** remarque :

- Concernant Mobility, je constate que son utilisation est extrêmement faible depuis de nombreuses années, mais elle a encore diminué cette année. Le Conseil communal a-t-il l'intention de faire quelque chose pour améliorer cette situation, d'autant plus que je crois qu'il y a un véhicule supplémentaire?

**Mme Françoise Jeanneret**, suppléante de la Directrice des transports, déclare :

- Je dirai qu'au niveau de la carte multi-jours, effectivement pour les classes d'écoles qui se déplacent du côté des TN, la question de sa suppression a effectivement été à l'ordre du jour du comité de direction, mais la question de son maintien est également à l'étude puisqu'on sait que pour déplacer une classe d'école, si on doit avoir des cartes individuelles ou chacun son billet, il est très difficile d'amener 20 ou 22 élèves à la patinoire ou à la piscine dans ces conditions. La direction des TN a été sensible à cette problématique pour des questions de confort puisqu'on sait que ce n'est pas simple de se déplacer avec une classe, en particulier pour les plus jeunes. A ma connaissance, il n'y a pas de décision définitive.

La question de la prolongation du Littorail entre dans la problématique du Transrun puisque ce n'est pas uniquement une liaison verticale, mais c'est aussi une amélioration de la desserte horizontale. Cela fait donc partie du projet d'agglomération déposé par le Conseil d'Etat s'agissant de la mobilité dans le canton de Neuchâtel. Ce n'est donc pas un dossier

## Séance de lundi 21 avril 2008

étudié et mené par le Conseil communal puisque c'est une infrastructure des TN qui a besoin d'un financement important, si possible fédéral dans le fonds d'infrastructures pour permettre son développement. C'est donc dans la logique du Transrun, ce n'est pas uniquement une liaison rapide nord-sud, mais aussi est-ouest du littoral et le Conseil communal tient beaucoup à une amélioration des transports sur le littoral puisque cela ne sert à rien d'arriver en 8 minutes à La Chaux-de-Fonds et de mettre 45 minutes pour arriver à la gare de Neuchâtel pour prendre le Transrun. Nous sommes tous d'accord qu'il faut améliorer aussi l'accessibilité par des transports publics performants à la gare pour que le Transrun ait vraiment un intérêt et permette le transfert modal que nous attendons de cette infrastructure.

Au sujet du plan de mobilité professionnelle, si certaines mesures ont déjà été prises, vous le savez puisqu'un rapport avait été déposé devant votre Conseil, le rapport n'est pas terminé et il m'est difficile de vous en donner le contenu en détail. Il est toujours à l'étude. Nous avions vu une première version sur la question de ce rapport, mais le Conseil général en débattra quand il l'aura reçu, mais je prends acte de la volonté du Conseil général de voir ce rapport déposé dans les meilleurs délais.

Au niveau de Mobility, s'il y a une voiture de plus c'est parce que nous avons des partenaires, une banque de la place qui utilise ces voitures, comme d'autres clients ou abonnés. Nous avons des véhicules électriques, des scooters électriques, des transports publics, des abonnements de train et des véhicules Mobility. Nous ne voulons pas non plus encourager les gens à utiliser Mobility qui est plus polluant que les véhicules électriques. Cela dépend où se rendent les personnes de l'administration et faire le meilleur choix s'agissant du mode de transport. Mais, pour éviter d'avoir des coûts importants puisque l'abonnement lui-même a un coût, il n'y a pas que l'utilisation en termes de kilomètres, nous partageons un abonnement avec la Chancellerie et Jeunesse et intégration. Nous avons réduit le nombre d'abonnements car il est rare que nos chefs de service voyagent le même jour en même temps avec la même carte Mobility. Nous avons vu que nous pouvions travailler à plusieurs avec une seule carte et cela fonctionne très bien.

## 13 Sports

Séance de lundi 21 avril 2008

**Mme Fabienne Spichiger** déclare :

- Concernant le bassin de Monruz, qu'en est-il des travaux pour lesquels nous avions voté un crédit en mars 2006, suite à la défection de la FIG, qu'en est-il maintenant?

**M. Jocelyn Fragnière** intervient :

- Concernant le stade de la Maladière, en automne 2006, lorsque le Conseil général a du se prononcer sur le rapport 06-019 relatif à une demande de crédit concernant l'exploitation du stade et la co-propriété du complexe de la Maladière, plusieurs conseillers généraux avaient émis des doutes quant à l'objectivité des chiffres se rapportant au nombre d'événements et de manifestations prévues. A la lecture des comptes, il apparaît clairement que ces émissaires n'avaient pas eu tort de douter de cette projection très utopique. Sachant que, cette année encore, même en se voulant optimiste, il est d'ores et déjà quasi certain que le nombre d'événements, manifestations n'augmentera pas beaucoup, mis à part peut-être les entraînements de l'équipe du Portugal. Nous souhaitons entendre le Conseil communal sur les questions suivantes :

- Quel a été le manque à gagner réel pour l'année 2007?
- Quelles mesures ont été prises afin d'endiguer ce naufrage?
- Comment le Service des sports compte-il limiter les pertes à l'avenir?

Je passe maintenant à la rubrique "Mérites sportifs". Comment le Service des sports dresse-t-il la liste des sportifs invités à la cérémonie officielle de remise des mérites sportifs? En effet, le 26 mars, lors de l'accueil des lauréats 2007 à la Riveraine, on pouvait notamment s'étonner des absences suivantes : Université Neuchâtel basket, équipe championne de Suisse de ligue nationale A féminine, Université Neuchâtel basket, équipe championne de Suisse junior, Neuchâtel Xamax FC, équipe championne de Challenge league, club sportif universitaire, lauréat champion de Suisse universitaire de tennis.

**Mme Maria Angela Guyot** remarque :

- J'aimerais que le Conseil communal se prononce sur les questions que j'ai posées dans le débat général et lorsque je parlais d'incompétence dans la gestion, de tenir un budget, c'était bien le budget relatif à la promotion du marketing. Nous aimerais savoir qui avait cela en mains et pas du tout concernant la Ville en général.

**M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :**

- Je crois que s'il y a bien un élément sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est sur le fait que l'année 2007, au Service des sports, n'a pas été de tout repos. Il a fallu trouver des solutions importantes à des problèmes importants et, pour la plupart, nouveaux. Beaucoup de travail issu des nombreux projets qui ont été menés à terme, la maladie d'un chef de service, occasionnant la surcharge des cadres et celle de la Direction qui est venue en renfort au niveau opérationnel, marquent l'exercice 2007. Il convient ici de souligner l'engagement exceptionnel du Service des sports qui conduit la Ville à se profiler positivement, une fois de plus, sur le devant de la scène en ce qui concerne le développement du sport à Neuchâtel.

Nous répondons donc à vos questions et exposons clairement ce qui est une volonté de la Direction et du Conseil communal dans le rapport de la Commission financière. De plus, nous le ferons au travers d'un rapport au Conseil général qui fera le bilan sur les réalisations et les conditions dans lesquelles elles l'ont été, comme nous nous sommes engagé à le faire. Le monde institutionnel ne s'arrête pas le 31 décembre et c'est bien cela qui fait notre force et que la Ville peut continuer d'avancer même dans les difficultés.

Qu'avons-nous fait pour remédier à ces problèmes? Nous avons demandé un contrôle détaillé des finances du service. A ce jour, nous constatons que, dans le feu de l'action, certaines réalisations ont dû être faites pour permettre l'exploitation du stade de la Maladière. Voici quelques exemples. Cela peut paraître être des détails, mais ce sont des décisions qui ont été prises sur le champ pour éviter des frais complémentaires. Nous avons posé des pare-soleil pour permettre l'exploitation dans de bonnes conditions de certains locaux de la Maladière. Nous avons du améliorer des locaux de stockage. Il a fallu les compartimenter pour pouvoir satisfaire celles et ceux qui utilisent cette infrastructure. Il a fallu améliorer l'affichage pour faciliter le flux des personnes qui se rendent dans les locaux et il a même fallu faire un certain nombre de protections complémentaires à la buvette visiteurs pour éviter que le personnel soit agressé par eux. Voilà le monde dans lequel nous vivons et qui exige un certain nombre de décisions rapides. Ces informations font maintenant l'objet d'une analyse de détail et vous l'aurez prochainement.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Deuxième mesure prise, c'est la réorganisation du Service des sports. Vous devez savoir que, depuis plusieurs mois, avec les cadres du service, nous collaborons avec le CBVA qui est le centre de bilan de compétence et cabinet de conseils bien connu pour étudier une répartition différente des tâches du service, sans engagement supplémentaire de collaborateur puisque ces engagements ont déjà eu lieu. La formule qui se dessine actuellement, étudiée avec le nouveau chef de service, vise à renforcer le contrôle administratif et financier, améliorer les prestations dans le domaine de la planification de l'entretien des infrastructures, car nous ne voulons pas nous retrouver, dans quelques années à devoir refaire, simultanément, toutes les infrastructures du service. Nous irions dans le mur. C'est aussi l'occasion, en réorganisant, de pouvoir travailler en organisation de projet, pour tel ou tel projet spécifique, et non pas forcément dans la ligne, ce qui, parfois, peut être épuisant. Enfin, nous renforçons les écoles du sport en qualité d'outil de promotion d'une part, et nous le faisons aussi pour la population bien sûr, mais surtout pour les clubs.

Troisième mesure que nous avons prise, c'est l'engagement d'un nouveau chef de service. Cela peut peut-être vous paraître anodin, mais nous avons défini un profil de poste qui nous permettra d'avoir un gestionnaire connaissant le sport, mais, avant tout, un gestionnaire, de telle sorte qu'il soit parfaitement complémentaire avec les cadres actuellement au travail dans le service. Ce nouveau chef de service, vous l'avez vu dans la presse, a été engagé pour le 1<sup>er</sup> juillet, mais il travaille déjà avec nous. Cela vous montre sa disponibilité et sa volonté de s'intégrer et d'aller de l'avant.

Quatrième mesure, c'est l'élaboration d'un mode de collaboration avec l'Etat de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds et celle du Locle. Nous le faisons pour recentrer nos missions, pour nous mettre d'accord sur qui fait quoi entre le Canton, les villes et la Ville de Neuchâtel. En faisant un schéma, certes peut-être un peu réducteur, nous souhaitons développer le sport de proximité sur l'ensemble du littoral et que le Canton se développe lui dans le domaine du soutien financier et notamment dans celui de l'instruction publique et du sport, ce qui n'est pas notre mission. Le fruit de cette collaboration porte également sur les investissements. Il ne sert à rien d'investir simultanément dans plusieurs communes ou dans plusieurs régions sur un projet identique qui pourrait, finalement à raison d'un seul, convenir à tout le monde. Nous allons donc travailler sur une planification des investissements, des infrastructures du canton et du littoral.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Je souligne encore que la COMUL a un certain nombre de groupes de travail. Le groupe sport, culture et loisirs a siégé pour la première fois le 10 avril, avant la fin de la Législature. Nous avons d'ores et déjà fixé un certain nombre de projets qui pourraient satisfaire une grande partie des communes de ce groupe. J'évoque celui de la création d'un skate-park intercommunal, mais il n'y a aucune raison d'en faire un à Neuchâtel, un à Colombier, un à Marin, ce serait du gaspillage. Cet ensemble de mesures nous permet de mieux travailler.

Je vous invite, sans occulter les difficultés rencontrées, à prendre un peu de recul, même si ce n'est pas facile en cette période électorale, en plus sous pression médiatique, en tous cas le Conseil communal. Je voudrais vous poser la question de savoir ce qui a été fait en 2007? Je ne parle pas des erreurs d'imputation d'un compte à un autre. Qu'avons-nous construit, exploité, rénové, géré? Nous avons rempli notre mission y compris auprès des clubs sportifs. J'aimerais aussi vous inviter à relativiser les choses. La Ville de Neuchâtel dégage aujourd'hui un bénéfice de 10 millions de francs, si je ne tiens pas compte des amortissements extraordinaires. Le Service des sports a un excédent de charges de 540'000 francs. Ce risque que nous avons pris, que vous avez pris aussi avec le Conseil communal en nous lançant dans la réalisation de la Maladière, nous nous rendons compte aujourd'hui que "nous ne nous en sortons pas si mal". Nous sommes donc passés de la conception à la réalisation et ce n'était pas tout simple. Aujourd'hui, nous constatons que les Autorités d'un certain nombre de villes, je pense à Lausanne, Bienne, viennent nous voir. Lausanne s'inspire aujourd'hui de nos succès pour créer "métamorphose" la nouvelle organisation des infrastructures de Lausanne. Bienne fait de même avec son stade qui va être mis en construction.

En constatant ces réalisations, je rappelle que nous avons créé des places de travail, nous avons des opportunités d'affaires nouvelles, un développement urbanistique nouveau, des collaborations sur le plan national. Demain débute en Suisse, entre Zurich et Genève, la vente des billets pour les entraînements publics du Portugal, ceux-ci se faisant sur le plan national avec le distributeur Coop. Bref, à mon sens, et en prenant un peu de recul, la Maladière de Neuchâtel ne mérite pas, comme dans certaines autres villes, un psychodrame, bien au contraire. Je vous rappelle que nous n'avions aucun repère. Nous n'avions pas de comptes, pas de budget et c'est maintenant que nous allons pouvoir être plus précis dans la modélisation des budgets futurs et dans les résultats des comptes.

## Séance de lundi 21 avril 2008

J'aimerais aussi souligner que, certes, nous n'avons pas été bon dans le domaine de la promotion, c'est une évidence. Nous n'avons pas réussi à obtenir tout le soutien des sponsors que nous souhaitions. Mais, si vous prenez vos comptes, au chapitre exploitation de la Maladière, nous terminons mieux qu'initialement prévu. Cela mérite également d'être souligné. Et dans le domaine de l'exploitation, certains ont le sentiment que nous n'avons pas réalisé autant de manifestations que nous aurions dû. Vous parlez d'un naufrage. Dieu merci, il n'y a pas eu de naufrage. Nous avons craint les hautes eaux à l'époque où le lac commençait à déborder, mais ne me faites pas dire qu'il y a eu naufrage. En termes d'organisations de manifestations, j'aimerais vous rappeler que nous avons fait, depuis le 18 février, c'est donc même pas une année complète, 62 matches, 393 entraînements, 3 tournois. Nous avons eu 459 animations, manifestations sur ce terrain. Je considère, pour la première année d'exploitation, que c'est un exploit. On espère faire autant si ce n'est pas mieux les années suivantes.

Bien sûr, il y a eu un double concert et il n'y en a pas cette année car nous avons l'Euro et des gens qui vont occuper le stade qui est finalement fait pour du football. Vous n'aurez jamais plus de deux ou trois manifestations type concert à la Maladière parce que vous l'avez aussi souhaité ainsi en votant le plan spécial, et dans le plan spécial on vous a annoncé au maximum deux manifestations. Nous avons du renoncer à un certain nombre de personnes qui souhaitaient louer la Maladière pour des concerts. Nous n'avons pas pu la leur attribuer parce qu'il y a la saison de football et dès que nous terminons le football en juin, nous aurons l'Euro et dès que la Maladière sera remise en état, il y aura les entraînements de Xamax qui vont recommencer. La période est donc extrêmement courte pour organiser des manifestations. Je vous donne un chiffre : nous avions prévu 721'000 francs d'excédent de charges pour la Maladière seule, nous terminons avec 656'000 francs.

Le groupe UDC a mentionné Xamax et les divergences que nous avons avec ce club en ce qui concerne la location de cette infrastructure. J'aimerais rappeler que Pro-Imax est une société anonyme à but lucratif. Lorsque je défends les intérêts de la Ville de Neuchâtel, je ne m'appelle pas Pestalozzi. Je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter toutes les requêtes de notre équipe de football en ce qui concerne l'utilisation de l'infrastructure. Alors je négocie, c'est dur, peut-être aboutirons-nous, peut-être pas, mais lorsque nous mettons des locaux supplémentaires à disposition de Xamax pour que cela fonctionne bien, pour qu'ils aient aussi bien sûr leurs besoins à satisfaire, cela a aussi un coût. Aujourd'hui, nous négocions et nous n'avons pas encore trouvé la

## Séance de lundi 21 avril 2008

solution idoine pour avoir une collaboration que nous souhaitons idéale. J'ai toutefois bon espoir, nous devrions y arriver.

En plus d'avoir construit, exploité, nous avons rénové. Nous avons rénové les chaudières des piscines du Nid-du-Crô. Nous avons créé une nouvelle chaufferie, nous ne sommes plus au faîte du toit, mais au niveau du rez-de-chaussée. Cette rénovation est passée totalement inaperçue. Elle s'est extrêmement bien déroulée, nous avons pu ouvrir à temps, cela fonctionne à satisfaction. Dans la foulée, vous parliez de mobilité tout à l'heure, je rappelle aussi que c'est dans le cadre des crédits de la Maladière que nous avons créé la ligne de bus No 11 et que nous avons profité de l'occasion pour créer un billet spécial combiné piscine bus qui, lui aussi, fonctionne bien.

A quoi va ressembler l'avenir? Il s'agira de réaliser le reste de ce qui figure dans le programme politique. Il y a encore du pain sur la planche. Pour les sports, il y a trois choses à faire : définir une nouvelle politique du sport, dans le contexte de la commune, de l'association des trois villes, dans le contexte du run, dans celui de l'agglomération. Cette politique fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion que nous menons avec le Canton et les Ville de La Chaux-de-Fonds et du Locle, mais de toute évidence, elle doit pouvoir répondre à un certain nombre de questions fondamentales. Quelle formation pour le sport, respectivement les clubs, quels soutiens aux clubs, administratif, financier, de l'ordre des infrastructures? Ces réponses devront être trouvées dans le cadre de cette nouvelle politique du sport. Deuxièmement, il faut réaliser le concept directeur d'assainissement et d'entretien des infrastructures sportives. On ne peut plus attendre que certains de nos terrains synthétiques soit usés jusqu'à la corde. Nous avons certains terrains qui sont usés. Nous ne pouvons plus attendre indéfiniment qu'à Puits-Godet, le terrain soit dans l'état dans lequel il se trouve, sous prétexte que ce sont des rugby mens qui l'utilisent et que, par conséquent, c'est moins grave que si ce sont des footballeurs. Nous ne pouvons plus ne pas faire une inspection approfondie des infrastructures style piscines. Une piscine, cela coule. Elle n'est pas totalement étanche. Elle a un toit, des infrastructures pour chauffer. Nous devons nous pencher sur ces questions avec sérieux.

Troisième élément enfin qui figure au programme politique, c'est la réflexion du terrain de football du Chanet qui s'inscrit dans le souhait de trouver une collaboration avec Xamax pour créer un centre de compétence du football et, dans la foulée, mais pas sur un terrain, nous envisageons également, avec le soutien de la Confédération, de créer

## Séance de lundi 21 avril 2008

un centre de compétence pour la natation, ce qui nous permettrait de répondre à la motion que vous avez déposée il y a deux ans déjà concernant la couverture éventuelle du bassin extérieur.

Nous disons en conclusion que nous souhaitons que vous reconnaissiez l'immense travail qui a été fait par ce service en 2007, sans minimiser les difficultés que nous avons rencontrées et que vous ayez la confiance nécessaire auprès du Conseil communal pour résoudre ces problèmes. Les engagements que nous avons pris dans le cadre de la Commission financière et dans le cadre de ce que le Conseil communal vous dit aujourd'hui, devraient vous permettre d'être rassurés.

Au sujet des manifestations il faut distinguer deux sortes de manifestations. Vous avez celles que la Ville de Neuchâtel organise elle-même. Il n'y en aura pas beaucoup. Par contre, en 2007, il était évident que c'est la Ville qui devait organiser l'inauguration du stade. Nous ne pouvions pas donner cela à d'autres. Nous avons été soutenus par des entreprises qui ont des compétences dans ce domaine, mais c'était de notre devoir de le faire. A l'avenir, il faudra tabler avec des organisateurs de manifestations qui voudront nous louer l'infrastructure. J'ai retrouvé le nom de la chanteuse qui souhaitait venir en juillet, et à qui nous avons dû dire non car nous devions préparer le terrain pour la saison de football. Il s'agit de Riana qui est assez connue et qui aurait probablement rempli le stade ou en tous cas permis à beaucoup de personnes de profiter de la qualité de sa musique. Je réfute donc le terme de naufrage. Il faut juste comprendre comment les choses s'enchaînent et qui est organisateur de quoi.

Le bassin de Monruz s'inscrit dans le cadre de la décision de votre Conseil prise en 2006 au travers du rapport concernant l'établissement de la FIG à Neuchâtel, l'achat du bâtiment et la réfection de son bassin de natation. Ce projet est mort, vous le savez, vous avez même déposé une interpellation. La première chose qu'il faut savoir c'est que le Conseil communal s'est battu jusqu'au dernier jour pour ne pas dire nuit pour décrocher la décision de rester à Neuchâtel, qui avait déjà été prise. La FIG avait clairement annoncé, par communiqué de presse dans le monde entier, qu'elle venait à Neuchâtel, suite au retrait d'une opposition qui nous a ennuyé pendant deux ans et suite à l'octroi du permis de construire. Au dernier moment la FIG a changé d'avis. Le lendemain, nous avons repris ce dossier à zéro avec Axa Immobilien, qui est le propriétaire du bâtiment, nous nous sommes mis autour de la table, nous avons rappelé à cette entreprise que nous sommes locataires jusqu'à la fin de 2009 et que c'est déjà une garantie, en termes d'exploitation et

## Séance de lundi 21 avril 2008

nous négocions maintenant les conditions d'utilisation du bassin que ne seront pas les mêmes que celles que nous avons eues. Evidemment Axa souhaite rentabiliser son infrastructure. La bonne nouvelle c'est qu'ils ne souhaitent pas démolir le bâtiment. On aurait pu imaginer qu'ils le fassent pour y construire des logements. La piscine semble garantie. Au premier étage, le propriétaire souhaite faire des bureaux et sur le toit, puisqu'il y a un permis de construire, le volume serait utilisé pour faire quelques appartements. Nous négocions. Cela veut dire que nous devons tirer au clair, le plus rapidement possible, qui rénove quoi, qui est responsable de quel entretien et nous partons du principe que nous devrions arriver à nos fins ces prochains mois puisque, finalement, la situation repart à zéro et que, heureusement, le propriétaire a décidé d'utiliser cette infrastructure et de ne pas la laisser aller.

L'attribution de mérites sportifs nécessite que soient remplies certaines conditions pour avoir un mérite sportif. Vous devez avoir conquis, durant l'année, un titre de champion du monde, olympique, d'Europe ou de Suisse. Vous avez une place d'honneur, deuxième ou troisième sur le podium aux jeux olympiques, au championnat du monde, d'Europe ou de Suisse. Vous avez remporté durant l'année une compétition nationale officielle ou encore, après avoir remporté durant l'année une compétition nationale officielle ou être monté sur le podium. Après il y a le mérite d'athlète d'honneur, c'est un athlète neuchâtelois ou suisse ayant eu une carrière exceptionnelle sur le plan international. Vous avez le mérite dirigeant ou entraîneur. On souhaite honorer un entraîneur ou un dirigeant du sport, celui d'honneur qui est décerné à une personnalité neuchâteloise ou suisse particulièrement méritante dans le domaine du sport ou du développement du sport. Vous avez ensuite le mérite coup de cœur, un peu irrationnel, mais on souhaite marquer le coup auprès d'un certain nombre de sportifs. Pourquoi avez-vous constaté, comme moi d'ailleurs, qu'un certain nombre d'équipes qui répondent à ces critères étaient absentes? Tout simplement parce que nous avons une collaboration avec l'ensemble des clubs sportifs, qui sont plus d'une centaine, et nous leur écrivons pour qu'ils nous annoncent les méritants, ceux qui répondent à ces critères. Nous avons constaté que, dans les cas que vous avez cités, bien que nous leur ayons écrit, nous n'avons pas reçu de réponse. Tout n'est pas perdu, nous avons encore l'année 2009 pour honorer un certain nombre de ces clubs ou de ces équipes, pour autant qu'elles s'annoncent et ce sera avec plaisir que nous leur remettrons un mérite correspondant à leur rang dans le monde du sport.

Au niveau de la promotion, nous avons une collaboration. Il n'y a pas qu'un seul collaborateur qui fait tout le travail. Vous l'avez vu dans le

## Séance de lundi 21 avril 2008

rapport lorsque nous avons fait voter le crédit d'équipement à la Maladière, nous avons évoqué un tandem. Nous avons une personne qui s'occupe de l'exploitation du stade et une autre de la promotion du stade. Elle le fait en plus des autres promotions, si je pense au festival des musiciens de rue. Il y a un travail d'équipe qui s'est réalisé en même temps que nous construisions le stade, que nous mettions en place l'exploitation, que nous mettions en fonction l'espace Facchinetti, l'espace business. Tout s'est fait très vite, simultanément et je peux vous garantir que c'était un travail de longue haleine, mais extrêmement intense pour arriver à nos fins.

Maintenant les choses vont mieux, moins vite, nous n'avons plus de maladies de jeunesse, plus besoin de courir partout pour réparer un certain nombre de petites pannes dans le bâtiment. Nous avons des clients, un roulement. L'an dernier 80 entreprises sont venues utiliser l'infrastructure, les choses vont de mieux en mieux et, au travers de la réorganisation du service, nous renforçons le contrôle administratif et financier, de telle sorte que nous pourrons corriger la situation. J'aimerais remercier les groupes en soulignant l'ampleur de la tâche et de ne pas perdre de vue l'essentiel du travail réalisé en 2007.

### **M. Nicolas de Pury ajoute :**

- Je salue le Service des sports, le Conseil communal, la volonté d'améliorer le positionnement de ce service car il y a un réel problème de casting depuis quelques temps. Nous voyons bien que ce n'est pas facile de recentrer les choses. J'encourage vivement le Conseil communal d'être encore plus ferme avec le football professionnel qui a la détestable habitude de vampiriser les deniers publics aux dépens d'autres activités sportives. On le voit, cela fait des années, Neuchâtel Xamax, pour sa première équipe, a toujours envie de moyens directs et indirects, et la Ville a beaucoup donné à ce sujet.

Les mâts de la Maladière. J'aimerais que le Conseil communal nous donne quelques nouvelles car nous n'en entendons plus beaucoup parler et ils sont toujours là.

### **M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, complète :**

- Dieu merci ils sont toujours là ces mâts et ils donnent entière satisfaction en ce qui concerne l'éclairage qui est nécessaire pour que les caméras de télévision puissent filmer. Je vous rappelle que c'est

## Séance de lundi 21 avril 2008

essentiellement pour cela. Pour celles et ceux qui étaient au match dimanche après-midi, ils auront constaté qu'à 15 heures on commençait à allumer l'éclairage alors que pour taper dans un ballon, nous n'avions pas besoin de cette lumière, mais comme le match était retransmis par la télévision, il fallait cette qualité de lumière. Je suis en peine de répondre à votre question, dans la mesure où c'est le Service de l'urbanisme qui traite le dossier. Vous l'avez certainement lu dans la presse, une étude complémentaire est réalisée. Elle est encore en cours et je n'en ai pas les résultats.

## 12 Services Industriels

**M. Jocelyn Fragnière** déclare :

- Bien qu'il semblerait que Viteos SA soit en train de corriger le tir, je vais quand même vous faire part de notre remarque concernant le manque d'information auprès des clients lors du changement d'entité. En effet, nombreuses sont les personnes qui ont été surprises de recevoir une facture libellée au nom de Viteos SA. Certaines, suspectant même une arnaque, ont demandé à plusieurs d'entre-nous de quoi il en retournait et si elles devaient payer la facture reçue. Visiblement, les informations parues dans "Vivre la Ville" n'étaient pas suffisantes et il aurait été judicieux que les SI envoient un courrier à leurs clients pour les informer du changement.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, déclare :

- M. Fragnière a raison sur le fait qu'il y a eu certainement un manque d'information. Nous avons été quelque peu trompé par le fait que l'information a été large. Il y a eu le journal de la Ville, mais aussi dans l'ensemble de la presse régionale, sur les radios, les télévisions. On en a parlé à de nombreuses reprises, mais c'est vrai que nous avons eu un certain nombre de téléphones de gens qui ont été perturbés par le fait que l'entête de leur facture était différente et nous avons corrigé le tir à partir du mois de mars. Mais, comme vous le savez certainement, nos envois de factures ne se font pas d'un coup pour l'ensemble de tous les clients. Nous le faisons par tranches, pour pouvoir répartir le travail et aussi en fonction des relevés que nous avons et tous les clients n'ont pas été informés en même temps au mois de mars. Les derniers le sont peut-être même au courant du mois d'avril.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Notre souci premier était de pouvoir facturer. En janvier nous avons encore eu des envois sous les entêtes des SI ou de SIM à La Chaux-de-Fonds. En février, nous avons passé sur les envois avec papiers à lettres Viteos et à partir du mois de mars et avril, avec un peu de décalage, les envois Viteos avec une fiche explicative.

Je peux vous rassurer, le problème n'est pas si important que cela, heureusement car si nous regardons notamment le taux de rappel que nous avons sur des factures de février, il n'est pas plus important que ce que nous avons habituellement. Cela veut dire qu'il n'y a pas trop de factures qui ont passé à la poubelle. La deuxième chose que nous avons constatée était que les gens ont été troublés plutôt par les rappels que par les factures et dans les questions que nous avons eues au téléphone, cela ressortait bien. Le trouble venait qu'ils avaient une facture des SI de Neuchâtel et qu'ils ont reçu un rappel, pour le même montant heureusement, avec une autre entête et nous avons eu un certain nombre de gens qui nous demandaient s'il s'agissait bien de la même facture. Si vous compariez les numéros et les numéros de comptes, c'était compréhensible, mais un certain nombre de personnes ont réagi. Cela dit, nous n'avons pas de statistiques précises, mais au vu du pointage que nous avons fait pour le haut et le bas du canton, c'est quelques dizaines de personnes qui ont réagi. Je vous rappelle que Viteos compte environ 50'000 clients.

## 11 Affaires culturelles

La parole n'est pas demandée.

## 10 Jeunesse et intégration

**M. David Wintgens** déclare :

- Il est mentionné, en page 17 du Rapport de la Commission financière, que la facturation des crèches a été centralisée, ce que nous saluons. Mais nous sommes d'avis qu'il est temps pour la Ville de centraliser également les inscriptions des enfants. Nous y voyons deux avantages majeurs. Premièrement, les démarches seront simplifiées pour les familles puisqu'une seule demande suffira. Deuxièmement, la direction des crèches disposera d'une meilleure vue d'ensemble pour placer les enfants avec logique et bon sens. Actuellement, on ne peut pas exclure que des enfants de Serrières doivent aller à la crèche des Acacias et

## Séance de lundi 21 avril 2008

vice-versa, ce qui provoque des déplacements absurdes et des désagréments.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de jeunesse et intégration, déclare :

- Concernant la centralisation de la réservation des places de crèches, vous avez fait allusion au fait que la Commission financière mentionnait la centralisation de la facturation. Peut-être était-ce un peu mal libellé dans ce rapport. Il faut bien comprendre que la centralisation de la facturation est une chose relativement ancienne puisqu'elle date de 2001, avant même l'introduction de la loi cantonale. C'est dire que nous ne sommes pas en retard en matière de centralisation des opérations de gestion. Ce que la sous-commission a voulu écrire c'est que ce n'est qu'à fin 2007, début 2008, que cette centralisation de la facturation nous a valu, enfin, des subventions du Canton. Vous savez que, dans les crèches qu'il reconnaît, le Canton reconnaît aussi une part d'activité de gestion, de facturation et la subventionne au même titre qu'il subventionne les éducatrices de la petite enfance. Dans les crèches communales de la Ville de Neuchâtel, le Canton, quand bien même il y avait cette même activité, mais centralisée au sein d'un service, ne reconnaissait pas cette activité et ce n'est que depuis le début de cette année que cela nous vaut le subventionnement d'un poste de travail, comme les éducatrices de crèche, à hauteur de 20 %.

Pour la centralisation de la gestion des places d'accueil et de la fameuse liste d'attente, la situation, comme souvent, est plus délicate dans la réalité qu'au café du commerce ou au Conseil général. Il faut tout d'abord s'entendre sur le but que nous poursuivons par une telle centralisation de la demande et des places de crèche. Est-ce un but uniquement statistique? C'est-à-dire que l'on veut centraliser les inscriptions pour avoir une vision d'ensemble de la demande? C'est un but éminemment louable et qui pourrait éviter aux collectivités publiques d'avoir à faire, de temps en temps, comme l'a fait le Canton en 2003, une enquête pour laquelle il a mandaté la Haute école de gestion, pour savoir quelle était la demande de places de crèche dans ce canton. Si nous avions une gestion centralisée de la demande, nous aurions, peut-être pas de manière parfaite, mais l'enquête ne l'était certainement pas non plus, une vision de cette demande. C'est un premier but que l'on peut poursuivre.

On peut en poursuivre un autre qui est le confort des usagers. Plutôt que de devoir s'inscrire dans différentes crèches, ils ne s'inscriraient qu'à un guichet unique qui, ensuite, répercuterait la demande auprès des

## Séance de lundi 21 avril 2008

différentes institutions. Et puis, troisième but, c'est celui davantage planificateur puisqu'il s'agit d'une régulation de la demande en fonction de critères qui pourraient être le domicile des parents, l'urgence de leur besoin.

Malheureusement c'est là que la réalité est plus complexe que ce que nous souhaiterions, quel que soit le but que l'on poursuit, du plus modeste statistique jusqu'au plus ambitieux de planification, les bases légales et réglementaires actuelles, je vous rappelle qu'elles sont cantonales et pas communales, ne nous permettraient pas d'instaurer une telle gestion centralisée, applicable à l'ensemble des crèches, nos crèches publiques, mais aussi les crèches privées subventionnées sans parler des crèches privées non subventionnées. Je peux d'ailleurs m'imaginer, sans faire de procès d'intention à qui que ce soit que, du côté des crèches privées, il pourrait y avoir certaines réticences à l'introduction d'une telle base légale car cela permettrait un contrôle de la gestion que ces crèches ont de la demande.

Cela m'amène au deuxième obstacle à la mise en place de cette gestion centralisée. J'ai dit que la législation actuelle ne permettrait pas une telle gestion. En revanche, cette législation autorise, tacitement, car elle ne l'interdit pas, la sélection par les crèches privées en particulier de ce que j'appellerais les bons risques, c'est-à-dire les enfants qui ont déjà un certain âge, qui marchent par exemple et nécessitent nettement moins d'encadrement que les bébés et la sélection des bons risques en termes financiers. C'est plus intéressant, pour un exploitant d'une crèche, d'accueillir des parents qui ont un certain revenu financier. Cela vous explique peut-être en partie pourquoi les crèches publiques de la Ville coûtent globalement plus cher que les crèches privées car nous ne pratiquons pas la sélection des risques.

Troisième obstacle, toujours au niveau de la législation, je vous rappelle qu'elle garantit aux représentants légaux des enfants une totale liberté de choix quant à l'institution dans laquelle ils souhaitent placer leur enfant et cela sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Cela signifie qu'une commune n'a aucun moyen, quand bien même elle se serait dotée d'un tel outil de gestion centralisé, ne serait-ce que d'inciter les parents à privilégier, par exemple, le placement à leur lieu de domicile plutôt qu'à leur lieu de travail.

Il y a d'autres obstacles qui sont de nature pratique. Tout d'abord, sur le plan informatique et quand bien même on peut tout faire, je vous fais remarquer que ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît de mettre un tel

## Séance de lundi 21 avril 2008

logiciel sur pied et si je vous le dis c'est parce que nous en avons une petite expérience. En effet, avec l'aide du CEG et d'un programme d'occupation temporaire mis sur pied à l'intention expresse des informaticiens qui ne trouvent pas tout de suite un travail au terme de leurs études, nous avons mis sur pied un système de gestion centralisé, non pas pour nos crèches, mais pour une association privée que nous aidons, que nous hébergeons d'ailleurs dans nos locaux et qui s'appelle l'Association de l'accueil familial de jour. Ce système fonctionne à satisfaction de cette association, mais cela n'a pas été une sinécure de le mettre sur pied. Cela signifie que nous pourrions le transposer pour la gestion de l'ensemble des crèches, voire des structures d'accueil.

Autre obstacle, c'est une question de calendrier. On peut se demander, puisque nous sommes à la veille de la modification législative, s'il serait opportun de tout changer à ce moment précis. Et puis, enfin, sur un plan territorial un tel système de gestion centralisé n'a de sens à tout le moins qu'au niveau d'une région d'équipement, d'une zone d'équipement comme l'appelle le Canton ou à l'échelle cantonale et pas vraiment à celle de la commune. En conclusion, si la législation cantonale continue de tarder, que nous ne voyons toujours rien venir, il n'est pas exclu que nous mettions sur pied, pour les crèches publiques de la Ville, un tel outil, ne serait-ce que pour le confort de nos usagers et à des fins statistiques. Mais cet outil restera très imparfait et il ne répondra pas au souci qui est le vôtre et que nous partageons.

## 09 Police du feu

La parole n'est pas demandée.

## 08 Police

**M. Olivier Arni** déclare :

- En tant que président de la Commission spéciale 3me étape du plan de stationnement, j'ai le plaisir de vous informer que la commission arrive au terme de ses travaux et qu'un consensus a été trouvé. La proposition d'arrêté qu'elle transmettra au Conseil général a été acceptée à l'unanimité des commissaires et des groupes politiques présents en son sein. C'est remarquable et je tiens à adresser mes félicitations et remerciements à chaque membre, ainsi qu'au Directeur de la police et aux employés de la Ville qui ont participé aux travaux. Il ne reste en effet

## Séance de lundi 21 avril 2008

plus qu'à adopter le rapport final, ce qui sera fait demain, lors de la 18me et dernière séance de la commission. Pour conclure, je vous informe que les membres de la commission sont tenus de respecter un embargo quant au contenu de l'arrêté. Cet embargo est en vigueur jusqu'à ce que les membres du Conseil général soient saisis officiellement du rapport de la commission, soit au début de la prochaine législature.

## 07 Urbanisme

**Mme Fabienne Spichiger** déclare :

- J'aurais voulu savoir les totaux des loyers des immeubles du patrimoine financier. Ils sont comptabilisés à 3,4 millions de francs, mais quelle est la somme réellement encaissée sur ces loyers? Concernant les demandes de logements, j'ai vu, dans les pages bleues du rapport, qu'il est noté :"Il est à relever que 13 demandes provenant de ménages ou personnes considérées comme SDF dont 5 avec enfants". J'aurais voulu avoir des précisions sur ce que l'on entend par SDF concernant des familles avec enfant et pourquoi elles n'ont pas accès en priorité à des appartements subventionnés de la Ville?

**Mme Maria Angela Guyot** intervient :

- Nous souhaiterions savoir pourquoi les charges de ce poste de conciergerie de la ferme de Pierre-à-Bot ont été sous évaluées et quels aspects de ce poste concerne ce dépassement? Pour le Bain-des-Dames, nous n'arrivons pas à trouver dans les comptes, mais c'était mentionné dans le rapport de gestion et des comptes 2005, que le coût de la maçonnerie avait triplé. Devisé à 35'000 francs, il avait finalement coûté 105'000 francs et nous aimerais savoir pourquoi?

**M. Philippe Etienne** relève :

- Dans les pages bleues du rapport, par rapport aux arriérés de loyer, on constate que ceux-ci, entre fin 2006 et fin 2007 ont diminué de 628'000 francs, ce qui est très positif, mais j'aimerais apporter une précision. En lisant bien l'ensemble, on constate que cette diminution est due, pour 324'000 francs, aux pertes sur débiteurs car cette position restait impayée dans les loyers 2006. L'amélioration effective n'est que de 320'000 francs, mais c'est déjà bien. Par rapport à ces impayés qui se montent encore à 1,2 million, j'aimerais savoir quelles sont les mesures prises pour récupérer cet argent, pour éviter la poursuite de tels impayés

## Séance de lundi 21 avril 2008

et y a-t-il à nouveau des risques que nous dussions amortir un montant aussi important que celui qui a été amorti cette année?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice suppléante de l'urbanisme, déclare :

- Au sujet des loyers, peut-être pour compliquer les choses, puisque nous avons affaire aux comptes de bilan, c'est en page 616 du rapport que vous allez trouver les mouvements de facturation et d'encaissement au niveau des locations, d'ailleurs pas seulement de celles du patrimoine financier, mais aussi des autres services de l'Urbanisme puisque vous savez que le principe d'échéance veut que l'on comptabilise une recette au moment de sa facturation, pas au moment de son paiement. C'est le principe général en matière comptable. Après la facturation cela entre dans un compte débiteur et au moment où la facture est payée, le poste débiteur est déchargé.

Au 06-11, sur le compte A115-40, il y a un montant de 3'957'303,65 de loyers facturés. Dans la mesure où la gérance des bâtiments se charge aussi de facturer certains loyers qui relèvent plutôt des domaines, mais ce sont eux qui gèrent lorsque ce sont des facturations mensuelles puisqu'ils ont les outils pour le faire, ce n'est pas exactement le chiffre que vous retrouvez dans les comptes car ces 3,9 millions c'est une recette au niveau de l'urbanisme, mais aussi en partie au niveau des domaines pour les immeubles locatifs des domaines. Voilà le montant facturé et le montant encaissé qui est supérieur, c'est le montant au crédit du même compte, à 4'469'166,75. Il y a en fait un montant supérieur, suite à des arriérés des années passées. C'est donc là que nous voyons les mouvements en termes d'encaissements et de facturation des loyers.

Au niveau des pertes sur débiteurs ou de la gestion des arriérés, les principes de bonne gestion veulent qu'en fait, même en matière de loyers et d'appartements, les rappels en cas de non paiement suivent assez rapidement le non paiement pour éviter que des dettes s'accumulent à l'égard de la Ville, mais qui peuvent aussi mettre en difficulté les personnes et, dans certains cas, de la compréhension avec des négociations d'arrangements pour le paiement des arriérés. Lorsqu'il y a des poursuites, la perte est comptabilisée au moment de la réception de l'acte de défaut de biens, c'est donc assez tardif, mais c'est la législation qui nous l'impose. Nous ne pouvons pas comptabiliser des pertes tant que nous n'avons pas l'acte de défaut de biens. Les pertes assez importantes en 2007 concernent la faillite d'un café bien connu

## Séance de lundi 21 avril 2008

tout près d'ici et c'était une somme importante que nous avons comptabilisée au moment de la déclaration de la faillite. Nous essayons et nous faisons régulièrement des provisions lorsque l'on sait que, de toute manière, nous ne récupérerons rien. C'est l'explication du niveau des pertes de 2007.

Il est clair, pour avoir aussi certains contacts avec la Caisse de pensions, nous savons que c'est très difficile d'encaisser des factures d'une manière générale et dans tous les domaines. Il faut beaucoup de suivi et de professionnalisme et c'est la rapidité et la volonté de ne pas accumuler des sommes trop importantes qui permet de réduire les pertes car des personnes déjà en difficulté si, en plus de cela, il y a des loyers impayés, ce n'est pas la première chose qui sera payée, mais, en principe, les expulsions sont rares. Il faut accumuler de gros impayés et d'autres problèmes car le réflexe général de la population c'est plutôt de payer son loyer.

Au sujet des SDF, mes informations précisent que 10 personnes sont sans domicile fixe. C'est ainsi qu'on les appelle. Quels sont les critères de SDF qui n'ont pas de domicile? Ils n'ont pas de domicile! Cela existe aussi dans notre pays. Peuvent-ils loger chez des amis, de la famille ou être logés par les services sociaux pour passer ce moment difficile. Certainement que les services sociaux interviennent. A ma connaissance, nous n'avons pas de gens qui dorment dans la rue ou dans des cartons, donc les services sociaux interviennent, mais il faut encore que les gens le veuillent. Il y en a 8 qui ont retrouvé un appartement par la Ville et 2 n'ont pas renouvelé leur inscription. Ils ont donc certainement trouvé une autre solution. On ne nous informe pas forcément du résultat et il y a une personne toujours en recherche de logement actuellement.

Au niveau de la conciergerie, le poste de la ferme de Pierre-à-Bot, je ne connais pas la raison en détail de la différence entre le budget et les comptes, mais, à ma connaissance, c'est aussi en fonction du degré de location puisque le concierge intervient effectivement une fois que les locaux sont utilisés. Donc, plus ils sont utilisés plus cela coûte. Nous avons certaines personnes qui sont payées à l'heure et plus elles doivent intervenir, plus elles coûtent. Et au niveau du Bain-des-Dames, l'augmentation de la maçonnerie, je n'ai pas non plus l'information détaillée. Je peux dire que, dans les comptes, au niveau des investissements, vous avez le détail des coûts par rapport au budget que vous avez adopté en 2004 de 1'115'000 francs et le total des dépenses à fin 2007 est de 1'130'000 francs. Compte tenu du renchérissement, nous

## Séance de lundi 21 avril 2008

voyons que nous sommes dans la cible du budget voté par le Conseil général pour la rénovation de ce bâtiment.

### 06 Travaux publics

**Mme Raymonde Wicky** déclare :

- J'aimerais savoir combien coûtent les chewing-gums à la Ville, plus précisément l'enlèvement de ces chewing-gums collés parterre? Nous nous imaginons que cela ne coûte rien du tout car il semble qu'on ne les enlève pas. C'est d'ailleurs pour cela sans doute que les gommes à mâcher sont si nombreuses à constellier le pavement de notre cité. A notre connaissance, aucune action de prévention ni campagne de lutte contre ces petits tas dégoûtants qui collent sous nos semelles avant de s'incruster dans le goudron ne sont menées. Pourquoi le Conseil communal et en particulier le responsable des Travaux publics n'agit-il pas? La Ville de Besançon qui est notre jumelle a développé un concept qui nous paraît intéressant, composé de cibles sur lesquelles les machouilleurs peuvent aller coller leurs substances mastiquées. Si on le fait de concert avec Besançon cela ne nous coûtera pas trop cher du moment que certains rapports privilégiés nous unissent. Bricole, bagatelle, futilité, peut-être n'est-ce pas intéressant ni important, ce sont l'addition de ces petites choses qui font le quotidien de notre ville et je vous remercie d'y remédier.

**M. Jocelyn Fragnière** ajoute :

- Je voulais remercier les Travaux publics d'avoir mis à disposition dans notre quartier une benne pour l'alu et le fer blanc. Je les encourage à faire de même dans les autres îlots car, depuis que cette benne a été posée, la plupart des personnes qui ne triaient strictement rien avant font l'effort de trier le verre, le papier, le fer blanc et l'alu.

**M. Frédéric Guyot** relève :

- J'avais posé une question s'agissant des dépôts sauvages aux alentours de bennes de récupération en tous genres. J'avais obtenu une réponse circonstanciée qui me satisfaisait. Il est apparu une nette amélioration courant 2007 et, subitement, une dégradation autour de certains sites. Peut-on nous dire si ces mesures seront maintenues ou sporadiques ou a-t-on lâché la bride et il faut reprendre le processus en main?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- A propos des chewing-gums, je me suis renseigné pour savoir comment cela se passait auprès de notre ville jumelle. On pouvait lire sur le site de Besançon la chose suivante : " A peine les nouveaux pavés de la Grand-Rue à Besançon étaient-ils posés qu'apparaissent de vilaines taches noires. Leur origine? Tout simplement des chewing-gums jetés par terre. Afin de remédier à cette sorte de pollution, la ville a décidé d'apposer des panneaux au dessus des poubelles de cette artère principale. Sur ceux-ci, des affichettes illustrées de 5 motifs différents, dotés de slogans adéquats invitent à coller là son chewing gum. Une fois l'affichette remplie, il suffira aux employés municipaux de déchirer la feuille souillée pour laisser apparaître la suivante. Les Bisontins vont-ils être disciplinés? Les prochaines semaines nous le diront. En tous cas, hier après-midi plusieurs chewing-gums avaient déjà trouvé place sur ces supports installés depuis seulement quelques heures". J'ai une illustration de ce mobilier urbain nouveau. Je vais prendre contact avec Besançon pour voir quelle est l'expérience qu'ils font et ensuite nous verrons s'il y a lieu ou pas d'intervenir dans ce sens. Pour la petite histoire, avec une telle infrastructure, je pense que le comportement inadéquat de ceux qui crachent leur chewing gum par terre consistera à ce que les gens crachent sur le panneau pour coller le chewing-gums, pour centrer au mieux et en l'occurrence la poubelle est recouverte car, avec les oiseaux ou le vent vident la poubelle. Je doute un peu de l'efficacité de la chose, mais je ferai le nécessaire auprès de nos amis bisontins pour savoir ce qu'il en est.

Merci pour les remerciements. Dans le dossier du tri des déchets, nous avons, en cette fin de législature, qu'un seul regret, c'est que le Conseil d'Etat n'ait pas pu avancer plus vite. A vrai dire, il a repoussé, d'année en année, le dossier à présenter au Grand Conseil sur la taxe au sac qui aurait évidemment accéléré le processus de tri, qui aurait été une motivation supplémentaire pour les citoyens, que ce soit pour l'alu ou pour d'autres déchets recyclables. Je transmettrai donc vos remerciements.

Concernant les dépôts sauvages que l'on peut constater sur plus de 30 sites de récupération de quartier. Nous n'avons pas relâché la pression. Il se trouve qu'il y a certaines périodes de l'année propices à des dépôts sauvages, notamment quand on déménage. La campagne d'amende que nous avons menée cette année a porté ses fruits. Nous n'allons bien sûr pas dire à la population quand nous faisons nos contrôles car ils

## Séance de lundi 21 avril 2008

perdraient toute efficacité. En revanche, le fait de savoir que nous en faisons renforce considérablement la discipline d'une petite minorité de citoyens qui ne jouent pas le jeu et c'est à cause de cette minorité que nous sommes réduits à de telles actions, mais nous continuons.

**M. Jocelyn Fragnière** remarque :

- Serait-il envisageable qu'une benne pour les plastiques soit ajoutée à Plaine-Roches?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- S'agissant du plastic, le premier constat que nous devrions faire c'est d'éviter d'en produire. Mais le Conseil communal n'a pas ce pouvoir. Il faut aussi se rappeler, et ce n'est pas si lointain, lorsque vous aviez vos tubes de dentifrice emballés dans du plastic ou du carton. Nous étudions aussi l'opportunité de placer une benne pour le plastic à la déchetterie. Le seul problème que nous rencontrons aujourd'hui c'est que le traitement du plastic coûte très cher. Le jour où nous aurons la taxe au sac, peut-être avant, nous pourrons peut-être mettre une benne pour le plastic. Ce qui nous rendrait franchement service, c'est que nous puissions avoir la taxe au sac car cela améliore le tri et nous sommes sûrs d'avoir des quantités de plastic à traiter qui pourraient faire baisser les prix.

## 05 Affaires sociales

La parole n'est pas demandée.

## 04 Forêts et domaines

La parole n'est pas demandée

## 03 Finances et tourisme

**M. Pascal Helle** déclare :

- Au sujet de la lutte contre le harcèlement, il y a 8 ans, notre Ville était pionnière en matière de lutte contre le harcèlement. Aujourd'hui, le groupe d'étude et je cite le rapport de gestion "ne compte plus qu'un seul

## Séance de lundi 21 avril 2008

membre". Or, il se trouve que non loin d'ici, plus précisément sur la colline du Château, le groupe harcèlement de l'administration cantonale fonctionne lui régulièrement et qu'en plus une nouvelle structure d'aide pour les enseignants primaires, secondaire 1 et secondaire 2 vient d'être créée. Nous ne pouvons donc pas croire que, par un coup de baguette magique, le problème du harcèlement soit cantonné à la colline du Château et n'arrive pas à descendre dans notre ville. Par conséquent, nous aimerions savoir de la part du Conseil communal, quels sont les objectifs du Conseil communal par rapport à la lutte contre le harcèlement et quels sont les moyens qu'il compte mettre en œuvre dans ce problème?

**M. Sébastien Bourquin** remarque :

- Par rapport aux dépenses affectées à la formation continue, on constate une baisse régulière de ces dépenses depuis 2003. Cette année-là, la Ville dépensait 643'000 francs en charges de personnel et frais de cours pour la formation continue de son personnel. En 2007, nous sommes quasiment arrivé à la moitié, soit 328'000 francs. Ce qui est aussi intéressant c'est le détail des cours financés par la formation continue, le nombre de personnes qui en bénéficient. J'ai fait le calcul avec les cours dispensés par le CEG et ceux par d'autres prestataires, nous arrivons à un total de 47 personnes qui ont participé à des cours de formation continue ou de perfectionnement en 2007, sur un total de 804 postes dans l'administration. Autrement dit, on dépense 3.5 pour mille de la charge de personne pour la formation continue dans cette ville. Cela m'amène à demander quelle est la politique du Conseil communal dans le domaine de la formation. Est-il satisfait de ce bilan de perfectionnement et de formation continue? Si je le compare avec celui d'entreprises privées, j'estime que c'est très marginal comme effort. A-t-il d'autres objectifs en la matière et, d'autre part, il paraît qu'il est très difficile de caser un petit cours de formation puisque la surcharge est telle que l'on n'ose même pas le demander alors qu'il serait tout à fait utile et motivant pour le personnel? Y a-t-il un frein de la part de l'encadrement à envoyer ou à autoriser des cours de formation au personnel quand bien même il serait intéressé à les suivre? J'aimerais appeler le Conseil communal à être un peu plus ambitieux dans le domaine puisque toute entreprise a besoin d'un personnel formé. La formation ce n'est jamais terminé et notre personnel en a besoin pour être plus à l'aise avec les nouveaux outils de travail, la communication orale, la connaissance de soi, comment gérer les conflits. On fait très peu dans ce domaine et maintenant que les retenues salariales sont de l'histoire ancienne on peut être plus généreux en matière de formation.

**M. Jocelyn Fragnière** ajoute :

- Faisant suite à un article paru en automne dans un quotidien gratuit plusieurs citoyens m'ont demandé si la mise à disposition par la Ville de bornes sans fil, permettant d'accéder gratuitement à Internet étaient à l'étude?

**M. Didier Rochat** relève :

- Une comparaison entre les principaux employeurs du littoral a aussi démontré que l'Office du personnel de la Ville de Neuchâtel, comme celui de l'Etat, étaient de loin pas surdotés, voire même très peu dotés! Quand on sait que, depuis 2005, il manque toujours une personne qui s'occupe de l'encadrement des apprentis, que nous avons été obligés, pour cette étude sur les salaires d'investir 90'000 francs, ce qui correspond à un salaire annuel à peu près pour un consultant externe qui n'a certainement pas travaillé une année complète sur le sujet. On nous dit que c'est au budget de cette année et qu'on va engager un chef de projet. Nous sommes bientôt à la moitié de l'année et il n'y a toujours pas d'annonce. On peut se poser la question s'il y a vraiment une volonté de prendre cette question à bras le corps car c'est un réel besoin et si dans d'autres domaines, en matière de formation, il n'y a pas une évolution favorable, mais plutôt une vision économique à court terme. Il est le moment de changer. Par rapport à cette enquête externe, le Conseil communal peut-il nous dire quels sont les principaux résultats identifiés et si cette enquête est consultable ou non?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Effectivement, en matière de lutte contre le harcèlement, nous n'avons plus de structure interne de groupe d'écoute. Nous l'avons déjà dit et répété à plusieurs reprises car nous avions, je ne sais pas si nous étions pionniers à l'époque car nous n'étions pas les seuls à avoir une structure de traitement pour les questions de conflit et de harcèlement. Toujours est-il que nous avions les hôpitaux, avec des compétences internes dans le domaine de la communication, des relations humaines, de la formation et aussi des mandataires externes qui avaient une formation en médiation et en communication pour gérer et traiter les dossiers. Avec le départ des hôpitaux, la structure de la Ville a beaucoup diminué et nous avons aussi perdu les personnes du côté de ces hôpitaux, qui faisaient partie de ce groupe d'écoute et, pour l'instant, nous travaillons avec des mandataires externes qui ont des compétences en matière de médiation

## Séance de lundi 21 avril 2008

et de gestion des conflits. Ce n'est donc pas le désert dans ce domaine. Il faut aussi dire que c'est très rare et que nous comptons un cas ou deux par année. Il est vrai que nous ne sommes pas de la taille de l'administration cantonale pour ces questions de conflits. Cela ne veut pas dire que nous ne devions rien faire bien sûr.

Pour ceux qui étaient déjà au Conseil général lorsque nous avons mis en place le concept, ils se souviennent peut-être de la grande difficulté que nous avions avec la question de la confidentialité, de l'efficacité, de la médiation et de la nécessité de recourir à un mécanisme de médiation, mais surtout la nécessité que le chef de service ne soit jamais au courant pour la réussite d'une médiation puisque, pour que les parties fassent le pas nécessaire en matière de médiation, il faut une relation de confiance forte et cette relation impliquait que l'employeur, le chef du personnel, le Conseil communal, personne ne soit au courant de rien.

Aujourd'hui, les choses ont changé. D'une part, les expériences et la législation puisqu'il y a une responsabilité accrue de l'employeur en terme de santé et de sécurité du personnel. Il s'agit de la santé physique et aussi psychique. Nous devons connaître les cas de souffrance qui sont annoncés sur le plan de conflits ou de harcèlement car nous avons cette responsabilité. Cela nous amène à vous dire que, pour l'instant, nous n'avons pas encore remis un concept en place. Nous mandatons des spécialistes lorsque des cas nous sont annoncés. Nous envisageons effectivement de travailler, et des contacts ont eu lieu avec l'administration cantonale, voire avec Hôpital neuchâtelois, qui, dans le cadre de la convention collective de travail, a mis en place une structure de traitement des conflits, justement pour utiliser les outils et les structures mises en place par des tiers. Je ne crois pas que nous avons la taille, avec un ou deux cas par année, d'avoir une structure permanente qui puisse, avec utilité, s'entretenir des problèmes rencontrés et échanger sur la question. Nous n'avons plus la taille pour le faire à l'interne. L'idée de manœuvre pour la suite est de travailler avec des structures de l'administration cantonale ou d'Hôpital neuchâtelois, soit d'autres s'il y en a. Il faut aussi ajouter que les personnes qui ont suivi des cours de médiation et qui ont une formation dans ce domaine ne sont pas nombreuses dans le canton. On les trouve plutôt maintenant dans la formation de juriste ou avocat où il y a un volet de médiation, mais aussi d'autres compétences, notamment en psychologie qui peuvent amener des personnes à se spécialiser en matière de médiation. Sur le plan neuchâtelois, il n'y a pas énormément de personnes qui peuvent être actives dans ce domaine. Oui nous sommes un peu dans une situation intermédiaire car nous ne voulons

## Séance de lundi 21 avril 2008

pas simplement copier le concept que nous avions mis en place car il ne fonctionne plus au vu des responsabilités de l'employeur et des personnes qui étaient dans ce groupe d'écoute nous l'ont elles-mêmes dit. Nous avons toujours une réponse à donner aux personnes qui se plaignent de souffrance liées à des conflits ou à du harcèlement.

Concernant la politique de formation, si les chiffres parlent depuis 2003, c'est aussi parce que la voilure, le nombre de services de l'administration ont diminué. Je dirai que du côté de l'Office du personnel, c'est un encouragement à suivre des cours de formation. Je partage l'avis exprimé que les cours de connaissance de soi, d'ouverture aux autres et les cours qui sont proposés par l'administration cantonale d'ailleurs, nous encourageons à les suivre, mais il faut aussi ajouter que, lorsque le personnel est fidèle, il est moins intéressé à suivre les mêmes cours chaque année. Il faut lui proposer autre chose et cela explique aussi la fréquentation assez modeste de ces cours. Tous les cours qui sont liés aux métiers sont organisés dans les sections et échappent au contrôle de l'Office du personnel. Si on parle des gens des Travaux publics ou des Parcs et promenades, s'ils ont des cours de métier en matière florale, cela ne passera pas par l'Office du personnel. Certainement que, dans les services, la priorité est plutôt mise sur les cours métiers que sur des cours plus généraux, des cours d'administration, puisque les personnes que nous engageons sont, la plupart du temps, formées. Une solution serait plutôt de mener une enquête à l'interne pour examiner s'il y a effectivement une insatisfaction des besoins auxquels nous ne répondons pas, mais il ne suffit pas de poser la question à une personne qui répond qu'elle n'a pas le temps pour en tirer une conclusion générale au sujet de la formation. Pour ma part, j'ai tendance à pousser les gens à y aller et ils ne le souhaitent pas. Ils n'aiment pas déranger leur train-train habituel, avec leurs horaires, leurs obligations familiales et ce n'est pas forcément l'engouement d'aller à une formation qui créé aussi d'autres choses à régler ou organiser sur le plan personnel. Tout le monde n'est pas absolument enthousiaste à quitter son travail pour une journée de formation. Je partage votre avis, c'est aussi enrichissant de pouvoir aborder d'autres domaines qui sont utiles dans la fonction. Je ne crois pas qu'il y a des freins de la part de l'encadrement, en tous cas pas à ma connaissance, mais seule une enquête pourrait nous le démontrer.

Au sujet des réseaux sans fil, il n'y a pas d'étude actuellement pour généraliser ou introduire dans certains lieux des accès Internet sans fil. Vidéo 2000 a réalisé de tels accès, lorsqu'il y a un intérêt, et sur mandat, notamment au restaurant du Théâtre du passage, à la Maladière aussi. C'est donc par un partenariat avec Vidéo 2000 que certaines zones

## Séance de lundi 21 avril 2008

pourraient être équipées de réseaux sans fil, mais l'étude n'a pas été faite pour l'instant.

S'agissant de l'encadrement des apprentis, nous n'avons pas encore engagé la personne qui figure au budget au niveau de l'Office du personnel. Il est vrai que le Conseil communal a été très restrictif s'agissant des engagements de personnel ces dernières années et, pour l'instant, ce poste n'a pas été repourvu, mais nous songeons effectivement à le repourvoir, pas seulement pour ce dossier, mais parce que nous constatons aussi que nous avons du mal à mener de front différents projets qui impliquent le chef du personnel de manière importante. Je pense en particulier à la rémunération. La question sera donc réexaminée et le Conseil communal prendra une décision très prochainement sur la question.

Sur l'étude menée sur la rémunération, il s'agit d'un mandat confié pour pouvoir répondre à la demande du Conseil général. Il m'apparaît donc prématuré de diffuser cette étude. Elle est nécessaire à l'élaboration de notre rapport puisque vous vous souvenez que, dans le postulat, il y avait une demande d'examiner l'évolution de la masse salariale sur plusieurs années, la comparaison avec d'autres administrations. Elle porte sur cela cette étude, pour pouvoir déposer un rapport au Conseil général avec des propositions, mais aussi des constats, sur notre système de rémunération. C'est donc un document interne qui doit rester interne jusqu'à ce que nous ayons abouti dans les négociations et que nous soyons en mesure de présenter le rapport.

## 01 Chancellerie

**M. Marc-André Bugnon** déclare :

- J'espère me tromper, mais ma dernière intervention risque de noircir les comptes de la Ville de 180'000 francs. Cela concerne le Conseil communal, les contributions. Nous avions un poste qui se renouvelait d'année en année concernant les indemnités versées par la Conseillère communale qui était aussi présente à Berne, qui étaient de 20'000 francs au budget et, cette année, nous avons un montant de 200'000 francs. Je doute que ce montant de 200'000 francs concerne plus de jetons qu'elle en aurait touché sur l'ensemble de l'année. C'est le chiffre 01.02.43, versement indemnités, 436.04, on voit un montant de 200'000 francs en contributions et chaque année c'était 20'000 francs. J'espère me

Séance de lundi 21 avril 2008

tromper, mais si je ne me trompe pas nous aurons 180'000 francs de recettes et de bénéfice en moins.

**M. Pascal Sandoz**, vice-président du Conseil communal, déclare :

- Merci pour le bébé, je n'ai pas la réponse, mais mon collègue est en mesure d'apporter les éléments de réponse.

**M. Antoine Grandjean**, Conseiller communal, complète :

- Il n'y a pas de mauvaise surprise, je peux vous rassurer. Il se trouve que vous retrouvez sur ce compte, notamment des prestations d'administrateur de Vidéo 2000 qui ont été revues à la hausse.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée dans le cadre de la discussion de détail. Il propose à l'assemblée de voter les arrêtés. Il déclare :

- Nous sommes en présence d'un amendement du groupe popvertssol qui touche les articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté. Nous allons les voter séparément.

L'amendement popvertssol à l'article 1<sup>er</sup> est **refusé par 30 voix contre 5 et une abstention**. L'amendement popvertssol à l'article 2 est **refusé par 27 voix contre 6 et 3 abstentions**. Quant à l'arrêté sur les comptes de la Ville pour l'exercice 2007, il est **adopté par 31 voix sans opposition et 5 abstentions**.

D'autre part, le Conseil général **accepte par 35 voix sans opposition ni abstentions le classement des motions 258 et 259 ainsi que le postulat 64**.

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 31 voix contre 0 et 5 abstentions.

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2007**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

**Article premier.** - Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2007, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :

Fr.

Total des charges	318'885'297.46
Total des revenus	<u>323'599'444.54</u>
Excédent de revenus	<u>4'714'147.08</u>

b) Le compte des investissements :

Fr.

Total des dépenses	23'063'834.96
Total des recettes	<u>2'765'767.65</u>
Investissements nets	<u>20'298'067.31</u>
./. Amortissements	<u>22'671'633.95</u>
Solde reporté au bilan	<u>-2'373'566.64</u>

**Art. 2.** - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2007 est approuvée.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

**2  
08-008**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse par la Fondation "Au Suchiez"**

(Du 13 mars 2008)

**2a  
08-008/bis**

**Rapport complémentaire du Conseil communal au Conseil général concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse par la Fondation "Au Suchiez"**

(Du 16 avril 2008)

***Ces rapports figurent sous la rubrique  
« rapports et autres objets » ci-contre***

**M. David Wintgens**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le lundi 7 avril 2008, le Conseil communal retirait le rapport 08-008 pour y apporter un complément d'information sur le legs du bien-fonds 11965. Notre groupe tient à remercier et même à féliciter le Conseil communal d'avoir répondu avec diligence et précision aux légitimes questions que se posait Monsieur Baer. Grâce à l'intervention de ce dernier et aux réponses apportées, entre autres par un notaire, nous sommes à présent tous convaincus que l'utilisation de la parcelle est conforme au droit, et ce pour trois raisons : le testamentaire, avocat et donc parfaitement au courant du sens des mots, avait émis un simple désir quant à son affectation, et non pas une charge ou une condition. Ce désir a été suivi pendant plus de 100 ans, la mission est terminée. Le testamentaire n'a pas eu de descendance souhaitant entretenir la mémoire du legs de 1863. Ainsi, les habitantes et les habitants de notre ville peuvent être rassurés sur le respect des procédures, comme la loi l'exige d'ailleurs. Et nous, conseillers généraux, nous saurons quoi répondre à toute personne nous interrogeant sur le devenir des legs dans notre commune. On peut juste regretter que ces recherches n'aient pas été faites pour le premier rapport, que la Commission du plan d'aménagement n'ait pas été appelée suffisamment tôt. A coup sûr, elle aurait anticipé la problématique, le projet n'aurait pas perdu 3 semaines et nous pourrions à présent aller nous coucher.

Venons-en au rapport 08-008 en lui-même. Il s'agit d'un ensemble de transactions propres à contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse. Cette auberge, la motion No 260, du 10 mars 2003, la réclamait déjà. La ville, voire tout le pied du Jura et la région des 3 Lacs, souffrent de son absence. Les commerces locaux, les restaurateurs, les cafetiers, les musées, les manifestations sportives et culturelles, vont bénéficier de cette nouvelle clientèle, qui dépense paraît-il 100 francs par jour et par personne, soit 40 pour le logement et 60 pour l'amusement! La présence de l'auberge de jeunesse profitera également aux nombreuses habitantes et habitants de la ville qui ne possèdent pas un très grand appartement : s'ils organisent, par exemple, un baptême, et qu'ils ne peuvent loger leurs invités, ils auront des chambres adaptées aux familles et bon marché à leur proposer. Son emplacement est idéal,

## Séance de lundi 21 avril 2008

puisqu'à proximité immédiate du centre-ville, pas trop loin de la gare, au pied du château. Un chemin avec ascenseur permettra d'ailleurs de le rejoindre plus facilement. Il s'agit-là d'une plus-value intéressante au projet. Enfin, pour terminer, il faut saluer la création d'un parking qui permet de financer l'auberge et offrira des places à ses hôtes ainsi qu'aux habitants du quartier le soir. On ne dispose pas d'un plan B; si l'auberge ne se fait pas à l'endroit prévu, elle se fera dans une autre localité (Yverdon, Bienne), mais plus à Neuchâtel. Le terrain de la future auberge ne nous appartient pas, et est en quelque sorte échangé contre une parcelle sur laquelle un promoteur souhaite construire des appartements pour personnes âgées autonomes. Le groupe socialiste est conscient que la Ville n'offre actuellement pas de tels logements. Ils répondent pourtant à un besoin : celles et ceux qui ont habité notre ville pendant des dizaines d'années souhaitent bien évidemment y rester, y rester en tant que propriétaires ou locataires, mais dans un logement plus petit, plus facile à entretenir, équipé par exemple d'une douche sans seuil, de portes suffisamment larges et de plans de travail approprié à un éventuel fauteuil roulant. Ainsi, le maintien à domicile, volonté de l'Etat comme des personnes âgées, devient une perspective réaliste. Enfin, il faut avoir l'honnêteté et le pragmatisme de le reconnaître, c'est également l'intérêt de la Ville que les personnes âgées aisées continuent d'y habiter tout en remettant en circulation leurs anciens logements spacieux.

Dans cet immeuble doit également être construite une crèche pour 60 enfants, en remplacement de celle du centre-ville. Nous savons tous que la situation de cette dernière, sans être catastrophique, n'est pas idéale. Même en été, les fenêtres des locaux doivent rester fermées à cause du bruit et de la pollution causés par les automobiles sur la route cantonale. L'accès est malaisé et pas dénué de danger sur un trottoir n'offrant aucune possibilité de croisement pour les poussettes. Et la crèche n'a pas de jardin attenant pour permettre aux enfants de jouer et de courir librement ; les déplacements jusqu'aux places de jeu doivent être organisés comme une école de section. La Ville n'est pas responsable de ce fait, elle a repris la crèche de la Barbouille dans l'urgence pour la sauver. Mais nous avons maintenant l'opportunité et donc le devoir d'améliorer fondamentalement la situation. Autour du bâtiment prévu rue Jehanne-de-Hochberg, il y a la possibilité de créer un jardin. En face, le jardin du Prince peut également être équipé de jeux. Le quartier est beau et calme, les enfants pourront s'épanouir. Le château et la collégiale sont tout proches, les enfants découvriront qu'ils ont des racines, que la ville a une histoire. Les voitures ne circulent que dans un sens et à vitesse réduite, c'est un facteur essentiel de sécurité. En cas de mauvais temps

## Séance de lundi 21 avril 2008

comme aujourd'hui, les salles de jeux, de repos et le réfectoire pourront accueillir confortablement tout le monde, simultanément, ce qui n'est pas le cas au centre-ville. Enfin, la cohabitation des plus jeunes avec les résidents de l'immeuble plus âgés est facteur d'échange et de richesse pour tous. Les pays scandinaves encouragent cette mixité des générations depuis longtemps, et tous les thérapeutes savent que les aînés aiment voir s'amuser les enfants, que la joie de vivre de ceux-ci fait oublier les soucis de ceux-là. Bien sûr, l'accès à la future crèche n'est pas des plus aisés. Les transports publics ne passent pas à la rue Jehanne-de-Hochberg : il faudra y accéder à pied. Mais le futur parking de l'auberge et l'ascenseur qui y sera relié devraient faciliter la tâche. Un ascenseur au sud, donnant sur la rue de l'Evole, peut être également envisagé ; le Conseil communal pourra étudier la question en temps voulu. La rue du Château se prête mal à un trafic motorisé dense. Mais un petit raisonnement mathématique s'impose : on aura au maximum 60 voitures supplémentaires entre 6h30 et 8h30 puisque la crèche disposera de 60 places au maximum. En tenant compte des familles de 2 enfants, eh oui, cela existe encore, de celles qui viendront à pied, et de celles qui parqueront leur véhicule dans le nouveau parking de l'Ecluse, on arrive à une estimation de 40 véhicules en 120 minutes, soit un toutes les 3 minutes. C'est supportable. Et pour éviter les voitures rue du Château, le Conseil communal peut également réfléchir à rapprocher le sens interdit de la crèche pour les parents venant de l'ouest, voire à permettre l'accès par la rue du Petit-Pontarlier aux heures nécessaires. De toute façon, à Neuchâtel, il est pratiquement impossible de trouver un endroit susceptible d'accueillir une crèche et qui soit à la fois tranquille, entouré d'un jardin, sans circulation automobile, mais facile d'accès en voiture. Et à ceux qui nous disent que de tels endroits se trouvent facilement, nous leur répondons qu'ils ne nous ont rien proposé jusqu'à présent et qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras!

Quelques mots encore sur l'aspect financier : la Ville aura une auberge de jeunesse en déboursant 700'000 francs seulement. Elle disposera d'une crèche publique toute neuve, avec du personnel communal. La Ville pourrait être locataire des locaux. Cela correspond à ce qui est pratiqué pour la crèche de Serrières, à la satisfaction de tous. Mais dans le cas présent, un achat en bonne et due forme des locaux de la crèche nous paraît souhaitable afin de garantir que l'objet se fasse et que l'institution soit pérenne. Le prix de 1,6 million de francs ayant été articulé, le Conseil communal pourra présenter le rapport en temps voulu. En résumé, le partenariat public/privé envisagé profite à la Ville comme au promoteur ce qui est la base de tout accord solide et durable. Et si la confiance entre les parties règne, tant mieux, mais une solide

## Séance de lundi 21 avril 2008

convention doit malgré tout prévenir tout risque de malentendu. Le projet 08-008 a l'avantage majeur et fondamental de profiter à l'ensemble de la population : aux personnes actives, par la création de l'auberge de jeunesse, aux tout petits par la construction de la crèche, et aux personnes âgées par la création d'appartements adaptés à leurs besoins. Le groupe socialiste veut être au service de tous, et votera donc à l'unanimité l'intégralité de ce rapport et de ses arrêtés. Dans l'intérêt de toute la population qui nous observe, nous demandons également aux autres groupes d'en faire de même.

Merci.

**Mme Anne-Frédérique Grandchmap**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- M. Bill étant absent, je vais lire son texte. Le groupe UDC est dans l'ensemble satisfait du rapport présenté par le Conseil communal ainsi que de son complément. La situation concernant le legs de Petitpierre étant éclaircie, nous pouvons nous prononcer sur le fond. Relevons toutefois le manque de transparence du Conseil communal qui aurait dû nous fournir ces informations lors du premier rapport. Il n'est en effet pas admissible que ces informations ressortent en plénum, alors que toutes les commissions se sont déjà prononcées sur le fond. Sur le fond justement, il ne fait aucun doute qu'une auberge de jeunesse est nécessaire. Nous sommes également conscients que le tourisme dit social ne peut que difficilement être rentable. Une fois ces constatations effectuées, comment rendre viable un tel projet sans trop grever le budget communal?

Sur l'ensemble du projet, nous estimons que la construction d'un parking sous le bâtiment est une idée intéressante. D'autant plus que les riverains seront prioritaires pour pouvoir bénéficier de ces places. A ce sujet, l'UDC, bien que favorable aux transports publics souhaite que les villes restent accessibles aux voitures. Ce projet va dès lors dans le sens de la politique souhaitée par notre parti. Cette affirmation entraîne toutefois une question : une auberge de jeunesse doit-elle absolument bénéficier d'un parking pour espérer être rentable? Comment font les autres auberges en Suisse pour être rentables, sans activité annexe n'ayant rien à voir avec l'accueil de routards? Si cette auberge ne peut se suffire à elle-même, est-elle dès lors indispensable? Nous en sommes presque persuadés, nous souhaiterions toutefois que le Conseil communal finisse de nous convaincre.

## Séance de lundi 21 avril 2008

Sur le bâtiment en lui-même, nous nous demandons si le nombre de lits n'est pas trop élevé. Nous n'avons pas trouvé dans le rapport un taux d'occupation moyen espéré. N'aurait-il pas été plus rentable de faire un bâtiment moins grand afin de diminuer les charges de fonctionnement ainsi que la subvention? Dès lors, sur quelle base le nombre de lits a-t-il été déterminé? Concernant le financement, nous saluons la volonté de transparence du Conseil communal. Malheureusement, ou la transparence aurait dû être absolue, nous n'avons pas trouvé d'éléments nous permettant de déterminer sur quelle base l'Exécutif a fait passer la subvention de construction de 450'000 à 700'000 francs. Quel a été le calcul pour arriver à ce dernier montant par rapport à la décision d'encaisser une redevance pour le droit de superficie. En outre, pourquoi cette redevance part-elle dès la deuxième année d'exploitation et non dès la première, en tout cas au prorata du nombre de mois d'ouverture, sachant que l'exploitation démarrera en cours d'année? Toujours est-il que les frais à charge de la Ville, ainsi que par la suite la charge nette, nous semblent tout à fait supportables pour un projet de cette ampleur.

Au sujet du deuxième volet de ce rapport, soit la vente de la parcelle Jehanne-de-Hochberg, ainsi que la modification du plan d'aménagement, nous n'avons que quelques points qui nous semblent flous. Sur le fond, nous sommes en accord avec les différentes mesures proposées, soit la modification du plan d'aménagement, les modalités d'échange ainsi que l'utilisation du droit de réméré en cas de non réalisation du projet. Nous saluons également la volonté de créer une mixité d'affectation entre une crèche et des appartements pour personnes âgées. Toutefois, la création de cette crèche permettra certes de déplacer une crèche mal située; toutefois, sans vouloir mettre la charrue avant les boeufs, au vu de l'état d'avancement du dossier, force est de constater que cette crèche se trouvera dans un endroit mal desservi par les transports publics, avec un accès automobile malaisé. Dès lors, ne réglons-nous pas un problème pour en créer un nouveau? Pour l'heure bien que plutôt favorable à ce dossier, nous attendons les explications du Conseil communal avant de nous déterminer.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Pascal Helle**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Madame la Conseillère communale, nous ne comprenons pas la pression que vous mettez sur le Conseil général pour clore à tout prix ce dossier durant le dernier mois de la Législature. Je ne peux pas imaginer que ce dossier serait votre testament politique. Je suis sûr, au contraire, que, dès ce dimanche, vous aurez devant vous une nouvelle période de

## Séance de lundi 21 avril 2008

4 ans à disposition pour conduire de nouveaux projets. Mais, vous avez préféré œuvrer dans la hâte et la hâte est mauvaise conseillère. Aussi, permettez-moi de revenir sur une phrase de votre rapport qui mérite d'être rectifiée tout au moins par respect pour la vérité historique. En page 5 du rapport, 08-008/bis, on peut lire : "En outre, vu le contexte du milieu du 19me siècle, l'existence d'enfants naturels peut également, selon toute probabilité, être exclue". Ce n'est pas vrai. On ne peut rien exclure. Alors, il est évident qu'à l'époque, il n'y avait pas de test ADN et que nous vous donnons volontiers quittance sur le fait que la descendance de M. Samuel de Petitpierre est peut-être éteinte, mais, néanmoins, nous tenions à souligner le fait que, dans ce rapport, il y avait un problème au niveau de l'histoire.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Voici un rapport peu évident. Pas moins de 5 arrêtés à voter. A la lecture cependant, on constate que deux choses sont bien séparées, et comme souvent, on nous propose un paquet, avec du peu constructif en espérant que le projet passe quand même vu qu'il y a malgré tout du pas trop mauvais dans ce rapport. Alors je vais tenter de décortiquer tout ça. Prenons tout d'abord le terrain de Jehanne de Hochberg. La modification du plan d'aménagement est une bonne chose pour la Ville, quoique qu'il arrive. Cet arrêté-là sera accepté, ne demandant aucun commentaire.

Passons maintenant à la construction d'un immeuble comprenant un home pour personnes âgées et nanties et une crèche. Le home serait bienvenu à notre sens, il répond à une toute petite partie de notre postulat par ailleurs, même si celui-ci serait vraisemblablement réservé à une tranche bien précise de personnes, autrement dit, aisées et en bonne santé, mais c'est déjà ça, et s'il y a demande finalement, c'est bien ainsi. Par contre, la crèche... Si l'idée du partage générationnel est très intéressante, l'endroit nous semble ne pas s'y prêter. Pas de parage, loin du centre-ville, augmentation du trafic, ce qui ne devrait pas forcément plaire aux résidents plus âgés, bruit supplémentaire, cafouillis routier à coup sûr. Bref, l'endroit n'est vraiment pas idéal à notre sens dans ce lieu. Mais nous attendons les propositions et les solutions proposées par le Conseil Communal avant de nous déterminer sur ce point là. Les frais de location seraient le double de maintenant. Et par ailleurs qui nous dit que cette crèche pourra être là à terme. Il y aura un moment où il sera plus intéressant de faire des appartements à vendre plutôt qu'une crèche. Et que se passera-t-il ensuite? Quelles garanties de la part du propriétaire? Il serait sûrement plus prudent

## Séance de lundi 21 avril 2008

d'acheter les locaux qui abriteraient la crèche, cela renforcerait notre patrimoine financier et assureraient ainsi la pérennité d'une crèche à cet endroit.

Maintenant passons au morceau Auberge de Jeunesse. Quel drôle de projet financier! En fait, si l'idée d'avoir à nouveau une auberge de jeunesse à Neuchâtel est bien plaisante, et nous nous en réjouissons, la question est de savoir si on est d'accord que la Ville mette 2,5 millions de francs pour cette auberge sous cette forme! Pourquoi la Ville ne prend-elle pas à sa charge l'Auberge de Jeunesse comme ça tout est clair? Le Conseil communal aurait pu nous faire un plan financier explicite qui aurait permis alors de prendre position de manière éclairée. Car entre les 700'000 francs d'investissement et les 1,8 million qui seront certainement à dépenser également, le prix était le même mais en plus la Ville aurait eu son mot à dire sur la gestion. Car rentabiliser un parking et une auberge sera difficile à court terme, c'est une évidence. Qui paiera alors les charges d'intérêts que la Fondation ne pourra honorer? Nous pensons que cela pourrait bien être la Ville! Mais le souci, c'est qui paiera le reste, la Ville devra-t-elle payer finalement les 5 millions d'emprunt? Comme il n'y a pas de plan financier à long terme pour ces deux objets, on peut craindre le pire. Si on décortique un peu, en commençant par le parking, les places à 260 francs mensuels, c'est très cher. Comment être sûr que les 104 places pourront être louées à des habitants du quartier? Si ce n'est pas le cas, il faudra ouvrir aux pendulaires, et c'est justement ce que nous ne voulions pas. Et encore une fois à ce prix-là cela va être difficile. Et dire que la réalisation du parking contribue à la faisabilité financière de l'opération c'est s'avancer beaucoup me semble-t-il.

Passons à l'Auberge maintenant. Si les prix sont corrects par rapport aux autres auberges, nous n'avons dans ce rapport aucune projection financière. Le marché du tourisme évolue très rapidement, comment savoir ce qu'il se passera dans 10 ans et qui payera alors ? En bref, les groupes radical et libéral écouteront tout d'abord les explications et les éclaircissements avant de prendre position.

**M. Jean-Charles Authier** ajoute :

- Pour les points positifs de ce rapport, on peut mentionner le valorisation de deux terrains qui, pour l'instant, ne sont pas vraiment mis à profit par la Ville. C'est un aspect encourageant et c'est un pas dans la bonne direction. Je pense que le principe de création d'une auberge de jeunesse suscite peu d'oppositions, sinon une franche adhésion. Ce

## Séance de lundi 21 avril 2008

point n'est pas à remettre en question, de même que, même si ce n'est pas sous la houlette directe de la Ville, le principe de mise à disposition d'appartements pour personnes âgées, l'occasion que nous avons laissé passer avec l'ex-home des Rochettes, nous la récupérons indirectement avec ce projet. Je ne dis pas que l'un compense l'autre, mais ce qui était une fois un pas dans une direction que je n'approuvais pas, est, cette fois, un pas dans une direction qui me semble être bien plus sensée, autant il est sûr que l'un des défis politique auquel nous aurons à faire faire est bien l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans cette ville, à laquelle nous tous, dans 10 ou 20 ans allons contribuer. Le principal point pour lequel je me lève ce soir, c'est pour dire mon incompréhension devant cette proposition de crèche. Déjà, nous avons un projet alambiqué. Je ne sais pas qui a des idées aussi saugrenues dans l'Exécutif communal, je ne cherche pas à connaître ces esprits vraiment retors. Nous avons déjà un projet complexe et on vient rajouter une couche. Mais pour quoi faire? Nous avons une crèche qui remplit absolument son office actuellement, dont les utilisateurs, que ce soient parents, encore moins les enfants et ceux qui sont à la crèche sont heureux, j'en ai eu assez là-bas pour vous le certifier. Nous avons un membre des jeunesse radicales ici qui disait lui-même y avoir été et avoir trouvé cela fantastique. Il n'y a donc aucune raison au niveau de l'utilisation des locaux ou même accès à l'extérieur; nous sommes à 2 minutes et demi du lac à pas de bambin. Cette crèche n'est pas le ghetto. Et, en plus, elle nous coûte deux fois moins cher que ce que coûterait la suivante. Car cela personne n'y a pensé dans le rapport. On a pensé à plein de choses compliquées, mais le fait qu'on allait doubler au minimum les taux de location de la crèche, cela a été passé sous silence. Il y a vraiment un non-sens dont je vous demande de prendre conscience et d'adouber dans le sens que vous voterez, svp, **l'amendement** que je vous ai distribué il y a quelques semaines. Il n'est rien d'autre que dire que nous voulons bien de ce projet, mais pas de la crèche qui va avec et qui est vraiment l'élément de trop qui fait boiter l'ensemble de l'édifice. Pour mémoire, voici le texte de cet amendement : **"Art.2.- a) inchangé; b) ...d'un bâtiment comprenant des appartements; c) supprimé; d)...du bâtiment comprenant des appartements".**

Evidemment, on se posait des questions. Mon souci allait de dire que l'argent que nous allons mettre, 700'000 francs, plus 1,8 millions, cela fait 2,5 millions de francs dans l'ensemble, cela peut faire beaucoup et quelles sont les garanties? Je suis allé regarder le taux d'occupation des auberges de jeunesse pour me rendre compte, après coup, que 90 % du financement serait fait par le parking. Le taux de fréquentation de

## Séance de lundi 21 avril 2008

l'auberge de jeunesse, on s'en soucie assez peu. Ce qui nous préoccupe c'est effectivement le taux d'occupation du parking. Avoir une comparaison avec les loyers en vigueur dans les parkings couverts qui ne manquent pas dans les environs serait la bienvenue afin que nous puissions nous rassurer au moins sur l'aspect financier. Je pense que l'aspect purement transport ou l'idée même qu'une auberge de jeunesse doit être financée à 90 % par des parkings n'est pas forcément romantique, guitare sur le dos, etc. Il y a quelque chose qui ne colle pas à l'image. Pour ma part, je peux encore m'en accommoder. Je me dis que le Home des Rochettes aurait été un endroit fantastique pour mettre une auberge de jeunesse et ensuite je me dis qu'il manque les 248 places de parc qui font que l'on pourrait aménager une salle à manger... Si l'ensemble fonctionne, je ne vais pas m'y opposer.

Maintenant, le dernier point qui est venu, et M. Baer, avec une certaine saveur, nous a amené cela en dernière minute et cela a semé un certain trouble qui n'est pas totalement dissipé. A nouveau, je n'en ferai pas un cas d'opposition. J'estime, sans entrer dans les arguments purement juridiques et voir la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais si un héritage ou un legs a été fait depuis plus de 100 ans et qu'après 100 ans, quelques soient les termes, le désir, l'exigence formelle, on ne peut pas terroriser les gens de sa tombe 100 ans après sa disparition, il y a une limite. Alors même si c'était le désir du défunt, je me sens libéré de ce désir. D'un autre côté, plutôt que le développement juridique, ce que j'aurais aimé entendre, je crois savoir qu'il y a une fondation Petitpierre qui est sensée veiller à la bonne utilisation de ces fonds. Alors si ces gens existent encore, il aurait été intéressant de leur demander leur avis et savoir ce qu'ils pensent de l'affectation du terrain. Je ne m'arrêterai pas là-dessus, mais si vous persistez dans le non sens de déplacer une crèche relativement favorable au niveau de son loyer, qui fonctionne, qui est accessible par des transports publics à un endroit où elle sera deux fois plus chère, totalement inaccessible par les transports publics et simplement pour satisfaire des enfants qui sont déjà totalement satisfaits, je me permettrai de dire non.

**M. Blaise Péquignot** intervient :

- A titre personnel, permettez-moi de semer à nouveau quelque peu le trouble en vous faisant part de mon opinion dissidente, voire divergente sur le contenu du rapport complémentaire qui nous a été remis. La question était de savoir comment comprendre ces volontés de feu Samuel de Petitpierre. Y avait-il une charge qui grevait ce terrain, qui empêche la Ville de s'en défaire? Est-ce qu'au contraire il n'y en a pas?

## Séance de lundi 21 avril 2008

S'il y a une charge, est-elle devenue caduque par l'écoulement d'un délai de 100 ans? Ne partageant pas tout à fait l'opinion émise, nonobstant le fait que c'est un notaire apparemment reconnu, j'ai un peu creusé ou remonté le temps pour savoir ce qu'il en était. On nous dit, dans cet avis de droit qu'il y a aujourd'hui l'article 482, alinéa 1 du Code civil qui donne ce principe des charges et des conditions, mais on nous dit que de toute façon cet article n'existe pas puisque, à l'époque, notre Code civil, qui date de 1907, n'était pas en vigueur. On ne peut donc pas s'y référer. Je me suis demandé si on pouvait encore trouver ce qui prédominait à l'époque. En consultant un cours professé par Henri-Florian Calame, de 1929 à 1930, cours qui s'appelait "Droit privé d'après la coutume neuchâteloise", cette coutume contenait évidemment des règles s'agissant des conditions qui peuvent assortir les dispositions de dernières volontés, dispositions posées par un testateur, mais la notion de charge en tant que telle ne semblait pas être spécifiquement codifiée. Il en allait un peu de même dans l'élaboration du Code civil neuchâtelois où, en consultant le Bulletin de la discussion du Code civil de la République et canton de Neuchâtel, de 1853 à 1855, on voit qu'effectivement ce qui retient l'attention du législateur de l'époque était de s'attacher surtout à ces conditions en rapport avec leur admissibilité sous l'angle de l'impossibilité, illicé ou du fait qu'elles seraient contraires aux mœurs, ce qui le rendraient nulles et non avenues. La discussion portait principalement aussi sur ce que nous connaissons maintenant avec la loi sur les communes, le fait qu'une commune qui reçoit un don, pour l'employer à des services publics, devait avoir l'aval du Conseil d'Etat.

Si l'on prend, toujours dans ces années 1800, les modifications apportées au Code civil neuchâtelois, lois et décrets qui s'y rapportent, on peut effectivement constater qu'il n'y a pas d'éléments vraiment nouveaux par rapport à cela. Mais, tout ceci amène à la conclusion qu'en définitive, cette notion de charge en tant que telle n'a pas été expressément employée par M. Samuel de Petitpierre, quand bien même fut-il avocat et connaissait le sens des mots sous l'angle juridique, à l'époque, on constate que si on n'employait pas le terme de charges c'est qu'elles étaient implicitement liées dans le fait qu'on donnait quelque chose à une commune en exprimant un vœu, un souhait, un désir que cela soit utilisé dans un but particulier. Il n'était pas commun à l'époque d'utiliser le mot charges. Même sous l'égide du Code civil qui nous gouverne actuellement, le fait qu'un testament ne comprenne pas le terme de charges n'empêche pas que la volonté du testateur qui irait dans un sens identique puisse être reconnue comme tel. Je citerai un arrêt du Tribunal fédéral du 17 juin 1982. Dans cet arrêt, il était question

## Séance de lundi 21 avril 2008

de savoir comment interpréter le testament d'une brave dame qui habitait la commune de Rolle. Et cette dame a écrit ceci dans ses dernières dispositions : "Je lègue à la commune de Rolle ma propriété de Pré-de-Vert, maison, campagne et dépendances, ainsi qu'un capital de 120'000 francs qui représente dans sa presque totalité la fortune qui m'a été laissée par mon mari. Je désire que ce legs soit consacré à une fondation pour enfants indigents et délicats, atteints légèrement ou menacés de tuberculose osseuse, sans distinction d'origine ou de religion. Si la commune de Rolle n'a pas les fonds nécessaires pour créer cette fondation, elle aura la faculté de céder les biens que je lui lègue à une fondation ou une autre œuvre existant déjà et qui devra s'engager à poursuivre le but indiqué par moi..." Devant se prononcer sur la portée de ces dispositions, le Tribunal fédéral dit : "Il est évident que le legs fait à la commune de Rolle était grevé d'une charge, dans la mesure où la testatrice a invité le légataire à créer une fondation, respectivement à affecter les fonds à une fondation existante qui poursuivrait un but identique". On voit donc clairement que même sous l'angle très restreint parfois du Tribunal fédéral, il n'est pas nécessaire que le terme charges apparaissent dans des dispositions testamentaires pour que l'on puisse écarter la notion de charges.

A mon sens, il n'est pas juste ni correct en l'espèce de déclarer que, par les propos utilisés par M. Samuel de Petitpierre nous ne sommes pas en présence d'une charge. Je maintiens que nous sommes en présence d'une charge au sens de l'article 482 du Code civil, même si les dispositions remontent aux années 1850. Si on devait néanmoins admettre qu'il y a effectivement une charge contre la volonté du Conseil communal, qu'en est-il de la durée de cette charge, puisque c'est l'autre élément qui nous est mis en évidence? Là aussi, la jurisprudence du Tribunal fédéral est tout à fait claire à ce propos. Néanmoins, dans un arrêt du 21 décembre 1961, il était effectivement question de savoir si cet article 482 du Code civil comportait une lacune dans la mesure où il n'était fait aucune référence à la durée possible ou éventuelle d'une charge. Et dans cette arrêt, le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas de lacune de la loi et qu'éventuellement il appartenait au testateur de fixer une durée à la charge qu'il entendait imposer à un héritier ou au légataire. C'est dans ce cadre qu'intervient effectivement certaine limitation temporelle, en fonction de ce que doit faire le bénéficiaire du legs.

Mais le Tribunal fédéral dit qu'aussi longtemps qu'il jouira de la libéralité, le bénéficiaire sera lié par les charges qui l'affectent, sauf si elles sont illicites ou contraires au droit. Tant que le bénéficiaire a l'objet, il est tenu

## Séance de lundi 21 avril 2008

par la charge. Vous me direz que la limitation de 100 ans qui est mentionnée par le professeur Steinauer est une application par analogie de ce que l'on peut admettre en matière de substitution ou finalement pourquoi on limite à un âge? En général, ce sont des personnes physiques et mortnelles qui reçoivent une succession, qui ont pour charge de la remettre à un tiers ou le légataire qui a cela décède et effectivement cela y met fin. Mais une commune est immortelle, sous réserve de fusion ou d'absorption. Une collectivité publique demeure toujours et en se référant au fait qu'aussi longtemps qu'il bénéficie de l'objet le légataire est tenu par la charge, la commune de Neuchâtel qui a cet immeuble, est donc tenue de le garder puisque que comme je l'ai démontré, nous sommes bien en présence d'une charge voulue par feu Samuel de Petitpierre.

Dès lors, à mon sens, l'article 49 de la loi sur les communes s'applique entièrement et si l'on remonte l'histoire pour savoir ce qui a été dit par rapport à la loi sur les communes, que cela soit celle de 1964, on constate qu'on ne dit rien d'autre que l'expression dans cet article 49 actuel qui était à l'époque l'article 74, que le but de la loi est de faire respecter les vœux du donateur et c'est la raison pour laquelle cette disposition a été maintenue. Il y a eu certes une modification à l'article 49, mais c'était pour supprimer l'accord du Conseil d'Etat pour les dons qui dépassaient 2'000 francs, mais on voit qu'une recherche historique, tant sur la notion de charge et sur la loi sur les communes fait qu'il n'est pas possible de s'en défaire aujourd'hui. Cet immeuble, rue Jehanne de Hochberg ne peut pas être vendu. Il doit être conservé par la Ville pour y mettre dessus des activités ou des immeubles qui répondent à un intérêt public tel que voulu par Samuel de Petitpierre.

Dans l'opération qui est envisagée et qui me paraît effectivement quelque peu saugrenue, on achète un terrain pour le remettre en droit de superficie, mais on vend un terrain sur lequel on veut récupérer quelque chose avec les inconnues financières qui ont été relevées ici et là. A mon sens, une solution relativement simple, mais qui n'irait pas dans l'urgence que veut nous imposer le Conseil communal. Cette auberge de jeunesse a attendu 14 ans, elle peut bien attendre encore 6 mois pour trouver une autre meilleure solution. La solution, je la vois dans le fait de construire, sur cet immeuble rue Jehanne de Hochberg non seulement l'auberge de jeunesse, qui correspondrait tout à fait aux vœux de Samuel de Petitpierre, mais également d'y transférer la crèche du centre-ville qui deviendrait peut-être la crèche du Château et, dans ce cadre, nous aurions vraiment un but d'utilité publique qui permettrait de réaliser doublement le souhait du donateur. Le fait est que la crèche

## Séance de lundi 21 avril 2008

actuelle, même si les enfants s'y plaisent, a une infrastructure qui n'est pas bonne. Elle est sur trois étages, les toilettes sont dans l'entresol, cela crée un certain nombre de problèmes. Il y a la question de la pollution et du bruit. Cette solution serait intéressante. Je ne sais pas si le Conseil communal y avait pensé mais l'a écartée pour une raison particulière, mais en l'état je maintiens que cet immeuble ne peut pas être vendu et je ne pourrai donc donner mon aval aux opérations qui nous sont soumises ce soir.

**M. Sébastien Bourquin** ajoute :

- Suite à ces nombreuses opinions positives, parfois enthousiastes par rapport à ce projet, voici un avis plus nuancé. Notre groupe s'est longtemps entretenu et intéressé à ce rapport. Vu le report de son traitement, nous avons pu en discuter une deuxième fois et nous sommes en face d'un projet très complexe qui ne peut que cristalliser des oppositions sur l'un ou l'autre des points. Le Conseil communal prend des risques en ficelant de tels paquets puisqu'il est très facile de s'opposer sur l'un ou l'autre des points et comme tout est ficelé, lié, on s'oppose au tout ou on accepte le tout.

Notre groupe a plusieurs raisons de s'opposer sur l'un ou l'autre point, ce qui fait que, majoritairement il s'opposera à trois des cinq arrêtés et à un nous y adhérerons uniquement si notre **amendement** est accepté.

Pourquoi notre groupe devra prendre cette décision? D'une part, nos amis l'ont déjà évoqué, nous pouvons très difficilement adhérer à un montage financier, pour une auberge de jeunesse, qui se finance avec du stationnement payant, avec un parking de 104 places qui doit être rempli à 99 % pour que l'opération soit viable. Il suffirait qu'une seule des 104 places ne soit pas louée à l'année pour que l'exploitation de l'auberge de jeunesse à l'Ecluse soit déficitaire. Et nous avons écrit longuement sur le taux d'occupation de l'auberge de jeunesse, mais très peu de mots ont été consacrés sur l'économie de ce parking, sur la demande dans le quartier en places de stationnement. Il est donc à parier que ce parking ne sera pas plein et qu'il y aura un déficit d'exploitation que quelqu'un devra prendre en charge. Là aussi, nous ne trouvons aucune réponse quant à la personne ou la collectivité qui devrait prendre ce déficit en charge. Nous posons la question en cas de déficit d'exploitation, la Ville, en tant que membre de la fondation, devrait-elle prendre ce déficit en charge? Le montage financier ne nous plaît pas. Nous ne pouvons pas adhérer à cette vision qui augmente l'offre de stationnement dans ce secteur, bien que dans le rapport, en page 9, on

## Séance de lundi 21 avril 2008

nous dit que la Commission spéciale du plan de stationnement qui vient de terminer ses travaux n'a pas contesté ce parking. Nous n'avons pas contesté ce parking, mais nous n'avons jamais été informés qu'il y aurait un tel parking dans ce secteur. Il est difficile de contester quelque chose que nous ne connaissons pas. C'est de la mauvaise foi de la part du Conseil communal de le formuler ainsi puisque si nous avions été au courant, dans nos rangs, nous aurions été opposés à ce projet.

On veut faire, avec cette auberge de jeunesse, un hôtel de luxe pour des touristes modestes. Nous sommes très bien situés, nous voulons avoir la vue sur le Château, très belle situation qui surplombe la ville. On doit construire un parking sur trois étages qui nous coûte 700'000 francs rien que pour le terrassement. En fait, durant Expo.02, nous avons eu une auberge de jeunesse, certes temporaire, mais qui a fonctionné à satisfaction, qui était pleine ou qui est certainement nettement moins chère en exploitation, en investissements. Là on voit très grand, comme c'est souvent le cas dans cette ville, on trouve toujours des solutions qui nous coûtent plus que des solutions antérieures dans le fonctionnement. C'est aussi là où notre groupe a des difficultés à accepter cette manière de faire bien qu'on nous vende le projet comme un investissement unique de 1,1 million de francs en chiffres ronds. C'est juste pour l'auberge de jeunesse. Nous ne pensons pas qu'elle soit bien située que ce montage financier ne tient pas la route, qu'il y a beaucoup d'inconnues quant au réalisme de ces prévisions. Il est d'ailleurs curieux de constater que le parking est justement dimensionné pour couvrir les frais d'exploitation. Si ces frais ont été budgétés à 30'000 francs de plus, on aurait créé dix places supplémentaires et nous aurions à nouveau atteint l'équilibre. C'est bancal et cela ne tient pas la route, nous aimerais être convaincus que ces chiffres reposent sur des études sérieuses.

Comme ce rapport a plusieurs volets, il y a d'autres raisons d'y trouver des points de divergences. Nous en voyons notamment sur le terrain de Jehanne de Hochberg. Ce terrain appartient à la Ville. Cela fait un moment que notre groupe s'oppose à la vente de son patrimoine financier. Là nous sommes en plein cœur de la ville, bien situé et vous comprendrez que nous aurons de la peine à adhérer à une vente de ce terrain. Nous y serions beaucoup plus favorables si le Conseil communal avait étudié un droit de superficie. Ce qui est possible pour l'auberge de jeunesse, on achète et on remet en droit de superficie, pourquoi ne le serait-ce pas à Jehanne de Hochberg? Nous sommes donc opposés à la vente de ce terrain. Autre opposition et je trouve d'autant plus maladroit de la part du Conseil communal d'avoir tant chargé ce bateau. Pourquoi

## Séance de lundi 21 avril 2008

y mettre une crèche? Il y a eu plusieurs intervenants qui ont dit qu'elle était mal située, pas desservie par les transports publics. Alors pourquoi encore mettre un élément qui peut cristalliser des oppositions? Là aussi nous avons beaucoup de peine à voir l'intérêt des parents et des enfants de déménager la crèche du centre-ville sur la colline du Château. Nous ne nous fermons pas absolument à l'éventualité d'un déménagement, mais nous ne pensons pas qu'il soit effectivement opportun, d'où un autre amendement qui permettrait quand même au Conseil communal de mener une étude sérieuse qui n'existe pas pour l'instant, mais en aucun cas nous pourrons adhérer à l'arrêté I dans sa version initiale qui permettrait au Conseil communal de louer la crèche à ce propriétaire privé et de ne plus revenir devant notre Conseil avec un rapport d'investissement. Nous voulons forcer le Conseil communal à acheter cette crèche s'il avait l'intention de la déménager sur la colline du Château. C'est ainsi que notre Conseil doit se prononcer et c'est ce que nous souhaitons. Voici le texte de l'amendement : **"Projet d'arrêté No 1, Art.2.- L'acquisition effective du bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel est notamment subordonnée aux conditions suivantes :**

**a) ...**

**b) ...**

**c) mise à disposition de la Ville de Neuchâtel d'une crèche de 60 places, sous forme de vente d'une part de copropriété ou d'une unité d'étages à des conditions à définir".**

Nous ne fermons donc pas tout à fait la porte à cette crèche, mais nous pensons qu'il est prématuré de donner le feu vert définitif au Conseil communal. Nous demandons une étude approfondie auprès des parents, mais aussi du personnel de cette crèche. Nous avons eu des avis divergents ce soir d'utilisateurs, j'en fais aussi partie et je suis entièrement satisfait, mon fils également. Les parents doivent être consultés, ce qui n'a pas été fait. Nous pensons que l'emplacement à l'Ecluse n'est pas idéal, le montage financier pour le parking ne trouve pas notre adhésion, la vente du terrain Jehanne de Hochberg ne peut pas entrer en ligne de compte pour notre groupe, raison pour laquelle nous refuserons majoritairement les arrêtés III, IV et V. Nous accepterons l'arrêté II qui permet un changement d'affectation de cette parcelle et l'arrêté I ne sera accepté par notre groupe qui si notre amendement est adopté.

**M. Jonas de Pury relève :**

- J'aimerais revenir sur plusieurs interventions. La première veut répondre à mon estimé confrère Me Péquignot que la véritable question

## Séance de lundi 21 avril 2008

est que les communes ne meurent pas, mais le testament de M. de Petitpierre léguait bien à notre commune telle que nous la connaissons aujourd'hui, car en 1859, si je ne fais erreur, co-existaient la commune bourgeoise que l'on appelle la commune et la Municipalité qui, en 1888 a changé de nom. Ce n'est pas la commune qui a repris l'ancien nom, mais la commune que nous connaissons qui a bénéficié du legs. En second lieu, si les charges devaient être éternelles, nous aurions en face un hôpital et à notre droite des orphelins. Je ne sais pas où nous les trouverions les orphelins, mais la maison y serait encore. Il me semble que le bon sens plus que les arguments juridiques, il existe d'autres cas de legs traités à la légère, pas par la commune, mais il me semble, si je ne m'abuse, qu'il y a une faculté de théologie qui aurait dû servir de lieu d'hébergement d'étudiants, qui est une faculté du patrimoine de l'Université, il y a un certain nombre de cas connus.

Plus de 150 ans après, les besoins changent. On a interdit les fideis commis de famille, c'est-à-dire l'affectation d'un moyen privé à l'usage déterminé à l'avance pour les générations à venir. Il est tout à fait logique que les charges ne puissent pas grever un bien pendant une éternité ou à peu près aussi longtemps que cela.

S'agissant de l'intervention du groupe popvertssol, il me semble important au sujet du prix du parking de dire que 260 francs correspondent parfaitement aux prix pratiqués pour des places de parking au centre-ville. Ce ne seraient pas les places les plus chères. Si j'en crois la liste d'attente sur le parking où j'ai ma voiture, on devrait remplir 107 ou 100 places facilement. Il me semble que sur le plan du montage financier, le rendement des places de parc présente un gros avantage par rapport au rendement des biens immobiliers, c'est que demain on peu résilier la location de quelqu'un qui ne paie pas de mois en mois, les délais ne sont pas plus longs et il n'y quasiment aucun moyen de s'y opposer, c'est facilement évacuable si le locataire est récalcitrant et c'est facile à relouer. Je pense que l'argument économique est relativement pertinent s'agissant de l'auberge de jeunesse de la faire financer par un investissement qui, lui, contrairement à d'autres, est rentable.

Pour en venir à l'immeuble de Jehanne de Hochberg, je conçois et cela me paraît raisonnable, effectivement, qui si nous devons construire une crèche, dont je ne suis pas persuadé qu'il faille faire une crèche dans cet immeuble, que la Ville en soit propriétaire. Cela me paraît relativement logique. Il y a un seul problème, c'est que les co-propriétaires qui le seraient avec la Ville, souhaiteront

## Séance de lundi 21 avril 2008

vraisemblablement que l'immeuble soit entretenu correctement et il n'est pas évident, pour cela, de trouver des co-propriétaires qui seront d'accord d'être co-propriétaires avec la Ville connaissant l'état général d'entretien de notre patrimoine. La crèche présente un autre problème à mon avis, outre ceux déjà évoqués. On parlait de la circulation. D'avoir 40 ou 60 voitures de plus le matin, si on compte tous ceux qui violent l'interdiction qui est faite aux non riverains de circuler dans la rue, cela ne change effectivement pas grand-chose. Le véritable problème c'est que pour déposer son enfant à la crèche, il faut arrêter sa voiture, en descendre et marcher. Il y a 5 ou 10 minutes de manipulation des enfants et dans une rue où il est déjà en temps normal difficile de stationner, si nous avons 40 voitures arrêtées l'une derrière l'autre, il faudra trouver des solutions pour que les gens qui habitent avant la crèche puissent sortir de chez eux et arriver à leur travail avant 9h30. Nous aurons un problème qui est relativement évident. En revanche, l'argument du manque de transports publics n'est pas tout à fait exact puisque, comme à l'égal de ce petit plateau dans le Jardin du Prince, ces endroits sont desservis par le seul transport public gratuit de la ville de Neuchâtel qui est l'ascenseur des anciennes prisons. Pour ma part, je suis pour l'auberge de jeunesse financée par un parking, pour la construction de ces appartements pour les personnes âgées. J'émets les plus grands doutes sur le bien-fondé de la réalisation de la crèche et il me semble que les volontés de M. de Petitpierre, qu'elles soient valides ou non, nous ne pouvons pas nous sentir liés ad æternam par les volontés exprimées par un défunt, faute de quoi nous devrions revoir la totalité de notre patrimoine et savoir si nous l'avons utilisé conformément aux volontés de ceux qui nous l'ont donné.

**Mme Maria Angela Guyot** remarque :

- C'était pour avoir quelques éclaircissements sur l'amendement popvertssol qui, la fatigue aidant, n'est pas très clair à mes yeux. Je voudrais savoir exactement ce qu'ils veulent avec cet amendement.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice du tourisme, déclare :

- Mon collègue me soufflait que nous n'étions pas encore "sortis de l'auberge ce soir"! Je vous rappelle quelques objectifs en matière de tourisme et surtout les points forts. Vous savez que le Conseil d'Etat a réalisé récemment une étude. Il l'a rendue publique avant Noël, s'agissant du tourisme d'une manière générale dans le canton et cette étude fait des propositions pour le canton de Neuchâtel puisque, tant le Conseil d'Etat que le Conseil communal sont convaincus que le tourisme

## Séance de lundi 21 avril 2008

apporte de fortes retombées économiques. C'est donc une branche de l'économie qu'il a pour objectif d'attirer de nouveaux hôtes et leurs revenus, cela nous intéresse, que le canton de Neuchâtel, et ce sont les conclusions de l'expert, dispose d'un potentiel important qui ne demande qu'à être davantage développé sur le plan touristique. Il est vrai que nous sommes un canton industriel et nous avons sans doute pris du retard dans l'utilisation du potentiel touristique. Pour la Suisse, ce n'est un secret pour personne, la branche du tourisme est très importante sur le plan économique et Neuchâtel souffre d'un déficit d'image en matière touristique par un manque de volonté politique pour développer le tourisme dans notre canton, alors même que de nombreux emplois sont créés par le tourisme.

Sur le plan de notre dossier, il faut se souvenir qu'il était inscrit dans le programme politique du Conseil communal. Il n'y a pas de précipitation de la part du Conseil communal dans ce dossier, bien au contraire. Il n'a fait que d'attendre des décisions positives pour vous présenter un rapport ficelé sur le plan financier, en ayant l'accord de tous les autres partenaires avec lesquels nous avons négocié. Le Conseil d'Etat avait dit non, nous avons du l'amener à revoir sa décision et accepter de verser une subvention de 400'000 francs. Je peux vous dire que ces derniers mois, pour obtenir cette décision positive, il a fallu négocier, convaincre à X reprises pour parvenir à avoir un plan financier acceptable.

Voilà pourquoi nous sommes pressés aujourd'hui. En fait nous ne sommes pas pressés, nous y travaillons depuis des années. Le dossier est mûr, nous avons tous les accords de nos partenaires, raison pour laquelle nous souhaitons effectivement pouvoir présenter ce rapport encore en avril car, ensuite, il y a toutes les procédures pour l'auberge de jeunesse, de mise à l'enquête publique qui doivent pouvoir débuter après les décisions du Conseil général car, pendant l'été, les délais sont suspendus. Cela reporte les possibilités de débuter les travaux plus tard et cela n'ouvrira pas en mai 2010, tel que nous le prévoyons, mais en plein milieu de l'été, cela a beaucoup moins d'intérêt sur un plan touristique. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons, dans la planification, avoir une décision du Conseil général qui est le dernier à se prononcer sur ce dossier alors que les autres partenaires se sont tous prononcés.

Les objectifs du Conseil communal pour ce dossier, c'est d'abord de répondre au mandat confié par le Conseil général puisqu'une motion a été adoptée par le Conseil général s'agissant de l'hébergement à bas prix à l'unanimité par 38 voix sans opposition. C'est évidemment un

## Séance de lundi 21 avril 2008

mandat confié par le Conseil général au Conseil communal. Le mandat comprenait la nécessité d'associer des partenaires dans ce dossier et je crois que les partenaires à ce projet possible pour financer une auberge de jeunesse sont tous présents, la Fondation au Suchiez, dont j'ai repris la présidence, mais qui était en mains privées et dont le conseil a accepté le projet, mais aussi la Loterie romande, l'Etat, la Fondation suisse pour le tourisme social. Je ne connais pas d'autres partenaires possibles pour nous aider à financer une auberge de jeunesse à Neuchâtel et aménager une solution avec une assise financière solide et suffisante. Il nous paraît donc que le dossier a une assise suffisante sur le plan financier et puis je crois que nous avons souvent eu ce débat ici, ne pas augmenter la dette de manière trop importante pour la Ville et limiter les nouvelles charges de fonctionnement en raison de cet investissement, ce qui est le cas puisque vous avez vu que l'investissement, la participation de 700'000 francs génère, au final, une augmentation de charges pour la Ville de l'ordre de 20'000 francs par année, pour un projet de cette importance, donc la Ville s'en sort bien et je crois que c'est aussi la volonté du Conseil général et de la Commission financière de limiter l'endettement de la Ville et la croissance des dépenses de la Ville. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons voulu travailler avec la fondation au Suchiez, d'une part parce qu'elle a 300'000 francs de fonds propres qui sont issus des financements qu'elle avait eus pour l'acquisition de la maison au Suchiez et, d'autre part, c'est bien par une fondation que nous pouvions aussi obtenir un soutien de la Loterie romande. En travaillant en direct, si c'est la Ville qui était maître de l'ouvrage, nous n'aurions pas de soutien de la Loterie romande. C'est tout de même 900'000 francs dans le plan financier, donc cela a son importance.

Par rapport à un investissement plus important, il nous apparaissait qu'il est plus avantageux pour la Ville de cautionner des emprunts plutôt qu'augmenter sa participation financière. C'est un moyen de favoriser et de soutenir un projet, de permettre à la fondation d'obtenir des fonds à des taux avantageux, spécialement du côté de la Société suisse de crédit hôtelier, puisque le cautionnement est un élément important. Cette société, grâce au cautionnement de la Ville offrira des conditions plus avantageuses que ce que nous avons inscrit dans le plan financier de manière prudente, s'agissant des taux d'intérêts et des conditions applicables à l'emprunt que la fondation contractera.

Il nous paraît donc que l'ensemble du montage financier, qui n'est finalement pas si compliqué si on le compare aux échanges de terrains du CSEM et du Secondaire 2, à la Caisse de pensions. Je pense que

## Séance de lundi 21 avril 2008

ces derniers mois il y a eu des dossiers bien plus compliqués dont les montages financiers, les conséquences, les enjeux étaient bien plus importants que ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est-à-dire un échange de terrain, un achat, une vente et la participation au projet d'une fondation. C'est de cela dont nous parlons.

Comment l'auberge va-t-elle fonctionner et la Ville ne prend-elle pas un risque financier sur le fonctionnement? La Fondation pour le tourisme social a pris des hypothèses pour calculer la rentabilité de l'auberge. Elle sera locataire de l'auberge, c'est donc elle qui louera. Il est vrai qu'avec le montant de la location de 1'500 francs par mois nous ne prenons pas un risque extraordinaire à l'égard de cette fondation qui nous a confirmé encore la semaine passée, par courrier, que si les objectifs de taux d'occupation n'étaient pas atteints, elle financerait de toute manière le loyer tel qu'il est convenu par bail, grâce à leur financement et à leurs membres puisqu'ils sont plus de 87'000 membres qui paient des cotisations en Suisse. Ils nous ont d'ailleurs confirmé leur grand intérêt pour ce projet qui est une chance unique pour mettre sur pied une auberge de jeunesse. Nous n'avons pas rappelé tous les projets qui ont été étudiés depuis une dizaine d'année par cette fondation, mais c'est celui-là qui aboutit pour des raisons d'opportunité et de site particulièrement adapté, de projet particulièrement séduisant et c'est ce projet auquel le directeur de la fondation est associé au niveau de la conception et auquel la fondation croit et pense qu'il aura les meilleures chances de réussite.

Il faut aussi dire que la fondation a pris des risques puisqu'elle a accepté de confier le mandat aux architectes pour développer le projet jusqu'au permis de construire. La Commission d'urbanisme a déjà été sollicitée et elle a donné un préavis positif au premier passage. C'est donc un projet qui est reconnu comme étant de qualité. Pas de soucis du côté de la Fondation pour le tourisme social. Elle s'engagera par un bail de 10 ans et paiera le loyer et pour démontrer, à notre demande, son intérêt pour ce projet, elle accepte de participer à hauteur de 100'000 francs à la fondation et à la construction du dossier.

Au niveau du risque de la fondation, puisqu'il y a deux niveaux, j'ai d'ailleurs eu l'impression que certains confondaient le risque d'exploitation de l'auberge et le risque de la fondation qui est effectivement plutôt lié à l'occupation du parking. Pour ceux qui ont fait 17 séances de Commission du plan de stationnement, je pense qu'il ne leur aura pas échappé que la page 22 mentionne ce parking, le nombre de places et la page 6 du rapport mentionnent les sites ou les endroits

## Séance de lundi 21 avril 2008

où il y a des problèmes de nuit, de jour et le soir, c'est-à-dire tout le temps, c'est le centre-ville et le Château, pour les habitants. Une étude plus poussée sur les besoins en matière de stationnement a été faite du côté de la Police et pour réaliser ce rapport sur la troisième étape du plan de stationnement la police a mené toutes les études nécessaires. Nous n'allons pas mener de nouvelles études sur les besoins en matière de stationnement. Ce dossier était mentionné noir sur blanc dans le rapport sur le stationnement. Le Conseil communal ne peut pas faire plus et même si le dossier n'a pas été présenté, je crois que la commission a eu tout le temps nécessaire pour évoquer les différents projets et les différentes intentions qui figuraient dans ce rapport.

S'agissant de la location des places de stationnement, effectivement, c'est tout à fait concurrentiel avec les prix pratiqués par les autres parkings puisque le parking Pury coûte 300 francs par mois, l'Ecluse 200 francs, mais les parkings du Port et du Seyon sont à 275 francs. Avec 260 francs dans le plan financier, nous sommes parfaitement dans la cible de ce qui se fait en matière de loyer mensuel pour des places de stationnement. J'ajoute que la plupart de ces parkings ne proposent plus des locations au mois car ils préfèrent et c'est pour cela qu'ils ont été construits, garder les places de stationnement pour les visiteurs occasionnels, c'est-à-dire pour une heure ou plus et pas bloquer l'utilisation du parking par des locataires à l'année. Sur ce plan, nous entrons parfaitement dans les besoins des habitants du centre-ville qui n'ont pas tous un abonnement général ou une carte Mobility. De nombreux habitants du centre-ville, et nous souhaitons maintenir voire développer l'habitant au centre-ville, ont une voiture, l'utilisent et cherchent une solution pour pouvoir garer leur véhicule dans un parking. Tant les besoins ont été étudiés, tant les prix sont tout à fait concurrentiels, ce qui devrait éviter des difficultés pour louer ces places de parc.

Le risque de la Ville à l'égard de la fondation est limité au cautionnement qui est de 1,8 million de francs. Il n'y a pas de risque plus élevé pour la Ville que le montant du cautionnement. Certains se posaient la question de ce qu'il adviendrait en cas de très grosses difficultés, mais il faudrait les accumuler pendant un certain nombre d'années pour que cela dépasse le montant ou même cela atteigne le montant des cautionnements. Les cautionnements que nous vous proposons ont une durée limitée de 30 ans. Vous savez peut-être que la Ville s'était portée caution, avec l'accord du Conseil général dans différents dossiers, sans limitation de durée. Aujourd'hui, nous vous proposons une limitation de

## Séance de lundi 21 avril 2008

durée. Il est vrai qu'après 30 ans, il est normal que la Ville puisse se retirer ou retirer ses engagements. L'arrêté précise cette limitation et ce n'est pas la première fois que nous sollicitons l'accord du Conseil général pour des cautionnements. Cela figure d'ailleurs à la fin du rapport de gestion par la liste des autres cautionnements que nous avons. Il y a, par exemple, les patinoires. C'est une société anonyme qui a construit les patinoires du littoral et les emprunts sont garantis par des cautions de la Ville. C'est donc ce qui permet de donner des garanties suffisantes aux banquiers pour offrir aussi de bonnes conditions en termes de taux d'intérêts de la réalisation de projets que la Ville souhaite voir se construire.

Le montage financier est fragile et compliqué, certains l'ont dit. Il n'est ni fragile, ni compliqué. Je crois que tous les éléments sont présents dans le rapport, c'est transparent et nous avons les assurances suffisantes, notamment de la Fondation pour le tourisme social, quant à la rentabilité, aussi pour elle, de l'auberge de jeunesse à Neuchâtel. Part le biais de la fondation, vous avez vu que, dans le plan financier, pour soutenir la construction, il y a un montant de 10'000 francs de la part de donateurs. C'est faible, mais nous n'avons pas voulu non plus faire reposer tout le plan financier sur un volume de dons trop important qui pourrait justement fragiliser le dossier. Nous pensons que 10'000 francs seront très facilement atteints, mais nous espérons obtenir davantage de soutiens privés, comme cela avait été le cas à l'époque. Vous avez vu, sur le plan historique, les dons et les soutiens obtenus pour permettre l'acquisition de l'auberge du Suchiez. Il faut dire qu'en recherchant qui avait versé des dons importants, on constate que toutes les entreprises de l'époque qui avaient soutenu massivement cet achat ont aujourd'hui disparu. Evidemment que nous devrons nous approcher d'autres entreprises. Nous avons déjà commencé et il n'est pas exclu que nous parvenions à faire mieux que 10'000 francs.

Pour conclure sur l'aspect auberge de jeunesse, je confirme que tous les partenaires possibles ont été approchés et soutiennent le projet. Il s'agit d'un projet d'une fondation, donc pas de la Ville avec une participation assez faible en termes financiers par rapport à l'ensemble du plan financier, qui ne provoquera pas une augmentation excessive des charges pour la Ville. Nous savons aussi, pour lire ce qui paraît sur les auberges de jeunesse, que différentes villes de Suisse romande s'intéressent à ce que l'on appelle les "routards" puisque bien des villes ont compris que les jeunes ou les routards qui fréquentent les auberges de jeunesse sont les touristes de luxe qui reviennent par la suite avec plus de moyens dans les endroits qu'ils ont découverts et appréciés

## Séance de lundi 21 avril 2008

grâce à des auberges de jeunesse. La Ville de Genève notamment fait un effort particulier à l'égard de cette clientèle car s'il est vrai qu'elle dépense peu pour dormir, environ 30 francs, mais elle a un pouvoir d'achat assez intéressant et qui rejaillit immédiatement dans l'économie locale, et, en particulier sur le plan culturel. Différentes associations ont également manifesté leur soutien. Tourisme neuchâtelois, c'est d'ailleurs son rôle, qui connaît la demande en matière d'accueil bon marché puisqu'il doit y faire face chaque semaine et répondre qu'il n'y a pas d'auberge de jeunesse et envoie les gens à Berne, Soleure et renvoyer les personnes qui souhaitent ce genre d'hébergement dans d'autres villes, mais c'est aussi le cas de Gastro Neuchâtel qui est toute de même la Chambre cantonale de l'hôtellerie et de la restauration, qui pourrait, dans un tel projet, voir une concurrence par rapport à leurs membres, ce qui n'est pas du tout le cas puisqu'ils soutiennent également le projet en affirmant également que c'est sa clientèle de demain. Il y a également le comité d'hôtellerie suisse, Neuchâtel-Jura, par son président, qui est aussi directeur de l'hôtel Alpes et Lac, et qui très régulièrement, se voit devoir répondre à des jeunes qui sortent de la gare et demandent une solution d'hébergement à bas prix qu'il n'y en a pas. Il le dit également dans son courrier qu'à Neuchâtel, à moins de 90 francs par personne, il n'y a pas d'hébergement possible. C'est donc vraiment un problème pour notre ville et je crois que les besoins en matière d'auberge de jeunesse personne ne les conteste dans cette salle.

Au sujet du terrain Jehanne-de-Hochberg, et sans revenir sur tout ce que nous avons écrit ni le rapport complémentaire, la plupart d'entre vous sont convaincus de l'argumentation du Conseil communal, à part M. Péquignot qui a fait une recherche importante, en peu de temps, pour nous apporter ces compléments d'information, nous nous sommes juste intéressés, du côté du Service des communes et du registre foncier de savoir quel serait le sort de notre arrêté, connaissant, finalement l'histoire de ce terrain. Tant le Service des communes nous a assuré que l'arrêté sera sanctionné que le Registre foncier nous a assuré que l'acte sera inscrit. Il partage l'analyse du service juridique de la Ville et du notaire que nous avons contacté et dont les conclusions figurent dans le rapport.

Si M. Péquignot souhaite faire acte d'opposition et souhaite intervenir par la suite pour empêcher l'inscription d'un tel acte, effectivement à un moment donné, ce sera la justice qui tranchera. Mais, la simple inscription au Registre foncier permet le transfert de propriété. Je ne vais pas argumenter sur la question de la légalité de la vente. Nous considérons que cette vente est légale, que nous pouvons y procéder. Nous avons développé les arguments dans notre rapport. Ils sont

## Séance de lundi 21 avril 2008

partagés par le Service des communes, par les notaires neuchâtelois, et par le Registre foncier. On peut retrouver d'autres jurisprudences, mais pour les personnes qui devront intervenir dans la concrétisation de ces arrêtés, nous avons l'assurance que les actes pourront être inscrits. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'engager un combat de juristes ce soir, nous avons les réponses suffisantes pour le Conseil général.

Sur la question de la crèche, les avis sont partagés. Effectivement, depuis la séance de la Commission du plan d'aménagement, nous avons demandé à la Direction de jeunesse et intégration d'examiner les habitudes des parents, s'agissant de l'accès au centre-ville puisque tout le monde pensait que chacun prenait le bus, les transports publics ou allait à pied au centre. Nous avons constaté avec surprise que 64 % des parents utilisent la voiture. Il y a donc de fortes chances que le même pourcentage ou plus conserve cette habitude si la crèche est installée à Jehanne-de-Hochberg. Il est vrai aussi que, dans des rues de quartier, même si elles sont limitées à 20 ou 30 Km/h, rien n'empêche ces rues d'avoir aussi des infrastructures nécessaires à la population, genre bureaux, boulangeries, crèches, jardins d'enfants. Ce ne sont donc pas uniquement des lieux d'habitation, mais c'est aussi bien que les infrastructures de proximité soient également présentes dans ce genre de quartier. Les problèmes éventuels de circulation ne sont pas très différents que dans d'autres secteurs de la ville, que ce soit en zone d'habitation ou sur des axes principaux. S'il y a de la circulation, il appartient à la Police de trouver les solutions pour aménager la route et les circulations au mieux. Nous le faisons à Jehanne de Hochberg, comme on le fait dans d'autres secteurs de la ville pour permettre la fluidité et que la rue joue son rôle. Une crèche à cet endroit c'est effectivement une pesée entre l'intérêt des parents et des enfants. Ce qui ressort de ce rapport, et on ne s'en rend pas bien compte lorsque l'on parle de crèche, c'est que les enfants y sont 12 heures par jour. Ils passent toute leur petite enfance dans des crèches. Nous essayons évidemment d'avoir les meilleures conditions, notamment pour que les enfants puissent s'ébattre à l'extérieur car tout le monde sait ce que c'est qu'avoir des petits à l'intérieur 12 heures par jour. Il faut avouer que la crèche du centre-ville est inadéquate sur ce plan. Si nous pouvons avoir, comme dans d'autres crèches, notamment celle des Bercles, un petit jardin pour que les enfants puissent être plus autonomes et que l'on doive pas les tenir ou les attacher à chaque fois que l'on veut les faire sortir, c'est un élément très important.

Certainement que les enfants sont heureux à la crèche du centre-ville car on s'en occupe bien, mais on peut faire mieux dans d'autres locaux

## Séance de lundi 21 avril 2008

et, de toute manière, la Direction est la recherche d'autres locaux pour cette crèche qui n'est vraiment pas adéquate. Il faut toutefois dire qu'elle n'a pas non plus été construite au départ en tant que crèche et nous n'avons pas non plus choisi le lieu, puisque c'était une crèche privée que nous avons reprise. Notre intention est donc d'y trouver une meilleure affectation qui permette peut-être aussi d'avoir moins de personnel pour accompagner les enfants à chaque fois qu'ils veulent respirer dehors. Cela demande aussi un encadrement beaucoup plus important quand on est dans une situation telle que celle de la Place-d'Armes.

Au sujet des appartements pour personnes âgés, nous avons indiqué les raisons pour lesquelles nous considérons que c'est d'intérêt public d'avoir des appartements à cet endroit. Par rapport au 19me siècle, effectivement, il y a un changement dans l'encadrement des personnes âgées. Nous nous dirigeons maintenant vers l'abandon du principe de réunir les personnes âgées dans des établissements spécialisés parce que l'on peut les rendre plus autonomes grâce à des soins à domicile, grâce à une meilleure qualité de la médecine et de meilleures performances. Mais, toujours est-il que le besoin est existant. Nous avions d'ailleurs eu l'occasion de répondre à une question écrite en 2003, de M. Ribaux, sur la question des résidences pour personnes âgées car c'est un problème connu dans notre ville qu'il manque de places adaptées et d'appartements adaptés aux besoins des personnes âgées. Pour cette raison, le Conseil communal considère qu'il y a un intérêt général. Il est vrai que nous sommes aussi favorables à maintenir, à Neuchâtel des personnes qui ont des moyens importants, qui ont contribué à la ville par le passé et qui peuvent continuer d'y contribuer et nous espérons qu'elles ne vont pas quitter le canton en raison des possibilités d'habitat que nous avons dans notre ville.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Je vous invite à adopter les arrêtés. Nous avons un amendement pour supprimer la crèche ou pour supprimer la variante de location. S'agissant de la variante de location, dans la mesure où nous indiquons les deux possibilités dans le rapport, que nous n'avons pas encore tranché, cela nécessite aussi une négociation avec le futur propriétaire du terrain, nous ne souhaitons pas aujourd'hui limiter finalement à l'achat d'une partie des murs en copropriété, justement pour cette raison de négociation. Mais nous ne l'excluons pas et nous entendons aussi votre position sur cette question puisque nous avons compris qu'une préférence allait à l'achat, mais nous souhaitons garder toute la marge de négociation car cela n'a pas été discuté.

**M. Blaise Péquignot ajoute :**

- Je ne vais pas revenir sur l'argumentation juridique. Simplement, je sais que l'objectivité de Mme la Directrice du tourisme est quelque peu faussée dans ce dossier, cela dit sans animosité particulière. En effet, elle est présidente du conseil de la Fondation au Suchiez, donc elle ne peut pas forcément développer des arguments qui iraient à l'encontre du projet de cette fondation et, au surplus, on voit que l'autorité de surveillance de la fondation est le Conseil communal. On tourne donc un peu en vase clos. J'avais posé la question de savoir pourquoi on ne pourrait pas mettre la crèche et l'auberge de jeunesse sur ce terrain. Je ne sais pas si ce projet avait été étudié une fois. Je ne dis pas forcément à la fin du 19me siècle, mais dans un passé relativement proche et quels seraient les obstacles qui iraient à l'encontre d'une telle solution qui permettrait à la Ville de conserver ce terrain et de continuer à le maintenir tant et aussi longtemps que cette destination est justifiée. A la limite cela n'empêcherait peut-être pas la création d'un parking au pied de la colline du Château qui donne sur la rue de l'Ecluse. En matière immobilière, actuellement, investir dans un parking est peut-être plus rentable que de construire des appartements pour personnes âgées plus ou moins fortunées.

**M. Sébastien Bourquin intervient :**

- Le Conseil communal n'a pas répondu à la question du déficit d'exploitation de la Fondation au Suchiez. La Ville doit-elle éponger ce déficit? J'ai bien compris que la Fondation du tourisme social n'avait pas beaucoup de risques de faire un déficit d'exploitation et que ce n'était pas à la Ville de l'assumer, tandis que la fondation au Suchiez, qui repose essentiellement sur l'occupation du parking a effectivement un risque de déficit d'exploitation et comme la Ville fait partie de cette fondation, la préside même, la question mérite une réponse.

**M. David Wintgens remarque :**

- Quand j'étais petit, on lançait à ceux qui exagéraient une expression qui prend aujourd'hui tout son sens :"il ne faut pas pousser mémé dans les orties". En découpant le projet en petites parties que chacun souhaite amender on ne s'en sort pas et on risque de faire capoter l'ensemble, y compris la résidence pour personnes âgées. Nous réaffirmons notre

## Séance de lundi 21 avril 2008

position : nous voulons une auberge de jeunesse maintenant. Elle aura un parking, cela a été évoqué dans le rapport sur le troisième plan de stationnement. En s'enfonçant dans des arguments juridiques, on peut se faire plaisir, tant mieux, mais finalement la limite du legs reste sujette à interprétation et les experts divergent et, surtout, selon nous, une nouvelle crèche est un intérêt public. Demandez aux employés de la crèche actuelle, qui doivent démonter les lits pour installer les tables de bricolage ce qu'ils en pensent. Nous aimerions que ceux qui disent que la future crèche présente des inconvénients n'y cherchent pas en réalité une excuse pour ne rien faire. Une fois encore nous soutenons à l'unanimité l'ensemble du projet en acceptant l'amendement popvertssol pour être propriétaires des locaux de la crèche.

**M. Jean-Charles Authier** remarque :

- J'aurais simplement aimé que le Conseil communal précise la différence d'exploitation de la crèche, en termes financiers, par rapport à la crèche actuelle, savoir ce que ceci va nous coûter chaque année. D'un autre côté, j'aurais été intéressé de savoir si la fondation Petitpierre avait été consultée sur la suite que nous voulons donner à ce terrain.

**Mme Maria Angela Guyot** souligne :

- Je pense que les personnes qui ont des enfants et qui, le matin, les amènent à la crèche ou au jardin d'enfants avant d'aller travailler dont le timing de 3 minutes ou 5 minutes est important, je crois que ces personnes vont comprendre ce que je vais dire. Nous sommes pour une crèche, pour une auberge de jeunesse, mais pas dans ce projet. La crèche, si on la met à la rue Jehanne de Hochberg ou si on la met en bas créera des embouteillages à n'en plus finir et je pense que les 64 % des parents qui amènent leur enfant à la crèche seront très désagréablement surpris de se voir amender par la police car ils ont parqué hors cases ou qu'ils gênent le trafic routier. Si le parti socialiste veut que nous disions non à la crèche pour qu'il puisse s'enorgueillir demain dans les médias, c'est une chose et on ne "pousse pas mémé dans les orties", mais la question est de dire que nous voulons une crèche, mais pas à cet endroit et pas avec le montage financier et, pour mémoire, lorsque nous avions posé la question concernant la fondation, sauf erreur des ateliers Phénix, le Conseil communal nous avait dit que, comme c'était une fondation, le Conseil général n'avait pas à s'en mêler. Je doute que nous aurons, dans le futur, le droit de savoir comment est géré financièrement ce projet.

**M. David Wintgens** intervient :

- Juste une remarque. La crèche qui se trouve avenue de Bellevaux a en tout et pour tout une seule place de par cet, visiblement, la situation n'est pas trop mauvaise.

**Mme Fabienne Spichiger** déclare :

- Justement, je voulais rappeler la même chose, mais j'aurais voulu que le Directeur de jeunesse et intégration pourrait nous dire si cela fonctionne bien, vu qu'il n'y a qu'une place de dépôt pour la crèche des hôpitaux et il y a aussi quelques embouteillages à des heures précises. Il serait bien qu'on nous explique comment c'est organisé et s'il serait possible de transporter les solutions dans cette rue?

**M. Philippe Etienne** poursuit :

- J'aimerais juste ajouter, par rapport à la crèche de Bellevaux, en tant qu'habitant du quartier, il n'y a effectivement qu'une place de "dépose minute", mais il y a régulièrement trois, quatre, voire cinq voitures qui s'arrêtent et qui perturbent tout le trafic, ce qui n'est certainement pas souhaitable à tous points de vue.

**M. Jean-Charles Authier** souligne :

- J'oubliais de préciser que s'il y a actuellement 36 % des parents qui se rendent à pied ou en transports publics à la crèche, en la déplaçant là où c'est prévu, ce pourcentage va certainement chuter pour ne laisser plus que le 6 des 36.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice du tourisme, déclare :

- La distance par rapport à ce dossier, je vous dirai que, suite à la séance du Conseil général de la semaine dernière, j'étais absente et c'est le Directeur des domaines qui a pris contact avec le notaire pour avoir les études complémentaires sur la question du legs. Je n'ai pas téléguidé les réponses et je ne pense pas que le chef du Service juridique, docteur en droit, se fait téléguidé les réponses, pas plus qu'un notaire indépendant, certes qui nous conseille, mais qui a fait les

## Séance de lundi 21 avril 2008

recherches nécessaires. Au Conseil communal, il y a quelques juristes et ce Conseil a pu sans autre adopter ce rapport complémentaire.

Déficit d'exploitation de la fondation : c'est le risque que le banquier prend en faisant des prêts à la Fondation au Suchiez puisque vous avez vu que le financement du bâtiment se fera par une partie d'emprunt bancaire et, pour financer les charges qui sont principalement les charges financières, il y a les recettes de l'exploitation du parking et de l'auberge de jeunesse. C'est pour cette raison, et vous savez que les banquiers n'aiment pas trop prendre de risques en matière de crédit, en tous cas dans notre pays, que nous vous proposons un cautionnement. Le risque de la Ville est à hauteur du cautionnement et pas plus loin. Une fondation c'est un patrimoine affecté à un but. Que l'on soit ou non dans les organes de la fondation, s'il n'y a pas de malversation, ce sont les organes qui sont responsables mais pas la Ville. La personnalité juridique de la fondation est indépendante de la Ville qui apporte son soutien financier, comme d'autres le font. D'ailleurs, dans le conseil de fondation, il y a aussi le président de la Fondation pour le tourisme social qui est président de la Cour d'assises du canton de Zurich et qui a aussi une certaine expérience juridique, une certaine autorité et qui est également dans le conseil de fondation de cette fondation. Je crois que le souci de tous les membres du conseil de fondation sera évidemment que la situation financière soit saine.

En plus de cela, effectivement, il y a l'autorité de surveillance des fondations qui reçoit les comptes chaque année. Je suis d'accord qu'il peut y avoir une confusion, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, entre cette fondation et l'Autorité de surveillance, mais nous pouvons sans autre demander au Canton d'assumer la surveillance de cette fondation au vu de l'indépendance nécessaire en matière de surveillance. C'est donc très contrôlé et très surveillé et le risque est limité à la hauteur du cautionnement. Evidemment, en ayant aussi la responsabilité des finances, je n'aime pas du tout être actionnée pour des cautionnements et cela n'arrive quasiment jamais. C'est arrivé avec le ballon captif, et on cherche des solutions pour éviter d'être actionné en tant que caution.

Au sujet des frais d'exploitation de la crèche, nous n'avons pas recalculé les frais à Jehanne de Hochberg. Nous considérons qu'une crèche de 60 places, avec des contraintes en termes d'effectif de personnel qui découle d'une réglementation très contraignante qui ne nous laisse pas de marge de manœuvre ne sera pas plus cher, qu'elle soit là ou là. La différence, c'est le loyer indiqué à la page 17. On y dit que ce loyer s'élèvera à environ 100'000 francs. Nous avons estimé, car l'architecte

## Séance de lundi 21 avril 2008

qui sera mandaté a déjà construit une crèche, justement celle de Bellevaux. Il a donc une certaine expérience en matière de construction de crèches. Cet architecte considère, au vu des mètres cubes nécessaires que la partie construction de la crèche uniquement représente 1,6 million de francs et en investissant cette somme, il attend 100'000 francs de loyer. Les autres frais de personnel, de nourriture ne devraient pas être modifiés par rapport à la situation actuelle. C'est donc un loyer un peu plus élevé qu'actuellement, mais pour des locaux modernes et adaptés.

Quant à la Place-d'Armes, actuellement on calcule un loyer, car dans les plans financiers remis au Canton pour le subventionnement il en faut un, mais comme cela nous appartient, cela sort de Jeunesse et intégration pour entrer à l'Urbanisme. Les loyers actuellement perçus à la Place-d'Armes ne seront pas perdus puisque les locaux pourront être reconvertis pour que la Ville continue de percevoir des revenus de son patrimoine. C'est tout de même un endroit bien placé. Peut-être pas pour une crèche, mais pour d'autres activités. Nous continuerons donc d'encaisser des loyers à cet endroit, mais cela nécessitera sans doute quelques travaux de réaménagement. Comme c'est une crèche, on ne peut pas louer en bureaux des locaux aménagés en crèche. Il y aura toujours un revenu locatif à cet endroit.

Concernant les questions de circulation, que ce soit à Jehanne-de-Hochberg, que ce soit à Bellevaux, ou aux Cadolles avec l'Ecole internationale, l'Ecole catholique, partout où les parents emmènent les enfants, que ce soit en crèche, à l'école enfantine, primaire, privée, partout il y a des embouteillages lorsque les gens emmènent leur enfant en voiture. Je crois qu'ils encouragent le pédibus dans les écoles, toutes sortes de solutions pour éviter que les gens viennent en voiture, mais la réalité est celle-ci. Ils ont 5 minutes, partout, mais que ce soit à cet endroit ou à un autre, la volonté du Conseil communal c'est d'avoir des crèches bien réparties sur le territoire communal pour que ce soit aussi dans les quartiers d'habitation et pas forcément tout centraliser, d'autant plus que cela amène aussi de la circulation au centre-ville par des gens qui n'y habitent pas. Nous en avons d'autres au centre et les crèches n'ont pas besoin de toutes s'y trouver.

**M. Jean-Charles Authier** revient à charge :

- Si je traduis bien, cette crèche nous coûtera donc 100'000 francs de location par année contre 50'000 francs actuellement, donc renouvelable à l'envi et c'est une considération dont il faut tenir compte et ensuite, je

## Séance de lundi 21 avril 2008

m'étonne de voir que, d'un côté on prône la mobilité durable et les transports en commun et que dans les réalisations et les actions concrètes, alors qu'il n'y a pas de besoin autres qui se fait sentir, on prend, de légèreté de cœur une décision qui nous coûte plus cher et qui va contre les principes de mobilité durable que par ailleurs vous prônez sur le papier et avec des rapports. Je suis complètement abasourdi par l'inconséquence de cette décision et par le fait que vous arriviez à défendre cela.

**M. Blaise Péquignot** ajoute :

- Si on avait répondu à ma question j'aurais été dispensé d'intervenir à nouveau. J'avais demandé de savoir ce qui empêcherait et si le Conseil communal avait envisagé de mettre l'auberge de jeunesse à la rue Jehanne-de-Hochberg et si cette solution n'a pas été retenue pour quelles raisons?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice du tourisme, déclare :

- En fait le conseil de fondation, à l'époque, avait mené toute une série d'études pour la localisation de l'auberge de jeunesse. Il y avait d'ailleurs l'ancienne prison, ce terrain Jehanne-de-Hochberg, d'autres endroits examinés. Une étude sérieuse a été faite et, d'une part la proximité de la gare, la proximité du centre-ville, la faisabilité financière ont fait que la fondation a préféré le projet de l'Ecluse. Il est vrai qu'une auberge de jeunesse à Jehanne-de-Hochberg nous priverait du parking, que les choses soient bien claires. Il n'y aurait donc pas de source de financement, donc soit la Ville, soit je ne sais qui, mais pas la Fondation pour le tourisme social mettrait la différence ou alors il n'y aurait tout simplement pas d'auberge car la fondation, avec les prix bas qu'elle fait, ne peut que financer l'exploitation, c'est-à-dire le personnel au niveau des auberges de jeunesse, mais en aucun cas l'infrastructure et les murs. Dans certaines communes on offre le bâtiment à la fondation pour l'exploiter en auberge de jeunesse. Si nous avons 3, 4 ou 5 millions de francs à mettre dans une auberge de jeunesse, nous pouvons la mettre n'importe où y compris à Jehanne-de-Hochberg, mais ce ne sont plus les mêmes prix et, sur le plan de l'intérêt touristique, il est préférable d'être proche du centre-ville puisque les jeunes sortent et quand ils débarquent à la gare, se rendre sur la colline du Château quand on n'a jamais mis les pieds en Suisse, c'est plus compliqué que d'aller à l'Ecluse. Mais c'est surtout la faisabilité financière qui a fait que le Conseil de fondation a renoncé à d'autres projets et a privilégié celui-là.

Séance de lundi 21 avril 2008

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée et il propose à l'assemblée de passer au vote des cinq arrêtés. Il déclare :

- Pour l'arrêté No 1 deux amendements le frappent. L'un des groupes libéral et radical élimine le principe de la crèche sur le bâtiment Jehanne-de-Hochberg alors que l'amendement popvertssol garde le principe de la crèche, mais veut que ce soit la Ville qui en possède les murs.

**M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Les amendements ne se contredisent pas et peuvent être mis en cascade, c'est-à-dire que l'on peut se prononcer d'abord sur ...

Le président, **M. Philippe Loup**, intervient :

- Je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Pour l'article 1 cela n'a pas d'importance il ne change pas. L'article 2 a, inchangé pour les deux. Point b : ... un bâtiment comprenant, le texte libéral radical trace la mention une crèche d'environ 60 places. Evidemment le groupe popvertssol garde la crèche de 60 places. Le groupe libéral radical trace le point C où l'on parle justement ... sous une forme de location ou de vente... en parlant de la crèche. On définit donc selon quel type et enfin le point d. Le groupe popvertssol garde le principe de la crèche alors que le groupe libéral radical le supprime. Nous sommes en fait face à deux amendements. Imaginez que l'on accepte le bâtiment comprenant seulement des appartements et que l'on accepte aussi le point c qui dit que la crèche est propriété de la Ville alors que l'on vient de la supprimer. C'est complètement incohérent et je ne vois pas comment on peut dire qu'ils soient autrement qu'opposés.

**M. Jean-Charles Authier** répond :

- Il me semble que l'on peut résoudre cette contradiction apparente assez simplement en faisant voter l'amendement popvertssol avant l'amendement libéral radical et si l'amendement libéral radical est adopté, forcément que l'amendement popvertssol sera caduc. Si l'amendement radical libéral ne passe pas, celui de popvertssol restera valable. Il n'y a aucun contradiction entre ces deux amendements.

**M. Jonas de Pury** intervient :

## Séance de lundi 21 avril 2008

- Il me semble qu'il est important que si la notion de crèche est retenue par le rejet de l'amendement libéral radical, nous devrions quand même pouvoir nous prononcer sur le fait qu'il y ait location ou achat ou les deux possibilités. Si vous les opposez, vous privez les partisans de l'amendement libéral radical de la possibilité de se prononcer sur l'autre aspect de l'amendement.

Le président, **M. Philippe Loup** déclare :

- Selon le règlement, lorsque nous trouvons des amendements qui s'opposent tels que ceux-là, nous choisissons l'un ou l'autre. Il y en a un qui est éliminé. Après il en demeure un et on l'oppose à la version originale, de toute façon. Voulons-nous l'arrêté I amendé avec popvertssol ou avec radical libéral. On prend l'un, on prend l'autre, on choisit. On en jette un, on garde l'autre et ensuite on vote l'arrêté tel quel ou l'arrêté amendé. Ceux qui veulent l'amendement votent, ceux qui ne le veulent pas et garder l'arrêté tel quel le feront. Evidemment, vous pourrez vous prononcer si vous désirez qu'il y ait location ou propriété ou seulement propriété. Dès lors nous allons passer au vote en opposant ces deux amendements.

Le Conseil général se prononce ainsi : **l'amendement radical libéral est rejeté par 22 voix contre 12. C'est donc l'amendement popvertssol qui est adopté.** Ensuite, l'amendement popvertssol est **adopté par 24 voix contre 9 et 2 abstentions.** L'arrêté No I amendé est ensuite **adopté par 22 voix contre 12 et 1 abstention.**

L'arrêté No II est **adopté par 26 voix contre 5 et 4 abstentions.**

L'arrêté No III est **adopté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.**

L'arrêté No IV est **adopté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.**

L'arrêté No V est **adopté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.**

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 22 voix contre 12 et 1 abstention.

Arrêté  
concernant la vente du bien-fonds 11965 situé  
rue Jehanne-de-Hochberg 13 à Neuchâtel  
(Du 21 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure pour une durée de cinq ans un acte de promesse de vente immobilière et pacte d'emption avec Monsieur Pascal Gueissaz domicilié à Neuchâtel concernant le bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel d'une surface de 2'468 m<sup>2</sup>, au prix de 1'110'600 francs, et vendre ledit bien-fonds à Monsieur Pascal Gueissaz si les conditions énoncées ci-après à l'article 2 du présent arrêté se réalisent.

**Art. 2.**- L'acquisition effective du bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel est notamment subordonnée aux conditions suivantes :

- a) dézonage du bien-fonds actuellement sis en zone d'utilité publique avec équipements, secteur non contigu 0.8 selon plan d'aménagement communal en zone mixte telle qu'elle est définie à l'article 26 du règlement d'aménagement communal (RA);
- b) obtention par le promettant-acquéreur du permis de construire définitif et exécutoire d'un bâtiment comprenant une crèche d'environ 60 places et des appartements destinés à des personnes âgées;
- c) mise à disposition de la Ville de Neuchâtel d'une crèche de 60 places, sous forme de vente d'une part de copropriété ou d'une unité d'étages à des conditions à définir.
- d) octroi d'un droit de réméré au profit de la Ville de Neuchâtel si les travaux de construction du bâtiment comprenant une crèche

## Séance de lundi 21 avril 2008

d'environ 60 places et des appartements destinés à des personnes âgées n'ont pas commencé dans les deux ans à compter de l'octroi du permis de construire devenu définitif et exécutoire. Si les conditions du droit de réméré sont réalisées, la Ville de Neuchâtel est d'ores et déjà autorisée à exercer le droit de réméré, c'est-à-dire acquérir le bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel, pour le prix de 1'110'600 francs, les frais y relatifs, ceux de registre foncier, les lods et l'impôt sur les gains immobiliers éventuels étant à la charge de Monsieur Pascal Gueissaz.

**Art. 3.**- Tous les frais relatifs à l'acquisition du bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel par Monsieur Pascal Gueissaz (notaire, lods, inscription au Registre foncier, frais de géomètre cantonal, constitution de copropriété et/ou de PPE) sont à la charge de l'acquéreur.

**Art. 4.**- Le produit net de la vente sera versé à la fortune nette de la Ville.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 26 voix contre 5 et 4 abstentions.

Arrêté  
modifiant le plan d'aménagement communal, du 2 février 1998  
(Du 21 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le plan des affectations du 2 février 1998, sanctionné par le Conseil d'Etat le 5 juillet 1999 et le 13 juin 2001, est modifié comme suit :

Le bien-fonds 11965 du cadastre de Neuchâtel est affecté en zone mixte (ZM), selon plan annexé au présent arrêté.

**Art. 2.**-<sup>1</sup> Le présent arrêté et la modification du plan d'aménagement, préavisée par le Département de la gestion du territoire, sont soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> La modification du plan d'aménagement entre en vigueur après mise à l'enquête publique et sanction par le Conseil d'Etat à la date de publication de cette dernière dans la Feuille officielle cantonale.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.

Arrêté  
concernant l'acquisition du bien-fonds 10810 du cadastre  
de Neuchâtel et l'octroi d'un droit de superficie  
en faveur de la Fondation 'Au Suchiez' pour lui permettre de construire  
une auberge de jeunesse  
(Du 21 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à acquérir le bien-fonds 10810 du cadastre de Neuchâtel, d'une surface de 1'315 m<sup>2</sup>, au prix de 390'000 francs.

**Art. 2.**- Tous les frais relatifs à l'acquisition du bien-fonds 10810 du cadastre de Neuchâtel (notaire, lods, inscription au Registre foncier, frais de géomètre cantonal) sont à la charge de la Ville de Neuchâtel.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est autorisé à octroyer un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 99 ans à compter de la date de signature de l'acte, à la Fondation 'Au Suchiez'. La redevance du droit de superficie s'élèvera à 19'530 francs par année dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle sera indexée annuellement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, l'indice de base étant celui du 31 décembre 2012. La redevance sera versée à la Section des Forêts & Domaines.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.

Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention d'investissement  
à la Fondation 'Au Suchiez' pour lui permettre de construire une  
auberge de jeunesse  
(Du 21 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à octroyer une subvention d'investissement de 700'000 francs à la Fondation 'Au Suchiez' pour lui permettre de construire une auberge de jeunesse à Neuchâtel.

**Art. 2.**- L'amortissement de cette subvention d'investissement, au taux de 2% l'an, sera pris en charge par les comptes de la Section des finances au chapitre du tourisme.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 21 voix contre 13 et 1 abstention.

Arrêté  
concernant les cautionnements  
des emprunts de la Fondation 'Au Suchiez'  
pour la construction d'une auberge de jeunesse  
(Du 21 avril 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à garantir, au nom de la Ville de Neuchâtel, sous la forme de cautionnements de 1'800'000 francs au maximum, pour une durée maximale de 30 ans, les emprunts contractés par la Fondation 'Au Suchiez' pour la construction d'une auberge de jeunesse sur le bien-fonds 10810 du cadastre de Neuchâtel.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 21 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 21 avril 2008

Quant au classement des deux motions no **260 et 139, il est accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 23 h 28.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,	Le président,	La secrétaire,
Rémy Voirol	Philippe Loup	Amélie Blohm Gueissaz